

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13 et 9
Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Bue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Réclame 25 » colonne
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

Nouvelles du jour

**M. Pierre Laval a formé un ministère.
La crise du chômage en Angleterre.
Les inventions des journaux fascistes.
Les brasseurs d'affaires en Italie.**

La crise ministérielle française a tourné beaucoup mieux qu'on ne l'avait d'abord prévu, et c'est l'aveuglement des radicaux-socialistes qui a valu ce résultat.

On se souvient que le groupe des républicains de gauche, dimanche, afin d'élargir la majorité ministérielle, avait inscrit la laïcité dans sa résolution. Il s'était abouché avec le groupe des modérés, qui finirent par accepter ce mot quand on leur eut expliqué que ce ne serait pas là un article de combat. Les radicaux-socialistes avaient compté sur ce mot de laïcité pour exclure les modérés du groupe Marin de la majorité gouvernementale et de la combinaison ministérielle. Voyant que les modérés acceptaient le mot, ils exigèrent qu'on inscrirait, dans la résolution des groupes de gauche, l'expression de « développement des lois laïques ». C'était revenir à la politique de combat.

Les républicains de gauche et M. Pierre Laval refusèrent de se plier à cette injonction. M. Pierre Laval, les mettant au pied du mur, leur offrit cinq portefeuilles, dont celui de l'Instruction publique, et la vice-présidence du Conseil et quatre sous-secrétariats d'Etat. Les radicaux-socialistes voulaient encore avoir l'assurance que M. Pierre Laval ne ferait pas appel à des membres de l'Union républicaine démocratique (groupe des modérés). M. Pierre Laval ne voulut rien leur promettre à cet égard. Là-dessus, les radicaux-socialistes refusèrent leur concours.

M. Pierre Laval n'en réussit pas moins à constituer son ministère sans eux. Il a pris pour lui le portefeuille de l'Intérieur. Sa combinaison ministérielle comprend 4 sénateurs, dont lui-même; 2 de la gauche démocratique radicale-socialiste, et 1 de l'Union républicaine. Il y a 25 députés qui deviennent ministres, à savoir 6 républicains de gauche, 5 de la gauche radicale, 4 de l'Action démocratique et sociale, 3 de la gauche radicale-sociale, 2 républicains socialistes, 2 de l'Union républicaine démocratique (groupe des modérés), 1 démocrate populaire, deux non inscrits à un groupe.

C'est un ministère de la composition des ministères Poincaré ou Tardieu.

La France échappe encore une fois aux griffes du Cartel.

Un référendum a été institué par les ouvriers qui sont intéressés dans le conflit cotonnier du Lancashire, en Angleterre; 99,770 ouvriers se sont prononcés contre le principe de négociations avec les patrons; 44,990 autres, dans le sens contraire.

Cette forte majorité contre la reprise des négociations a naturellement beaucoup surpris les patrons et même les milieux ouvriers.

On se souvient que la lock-out (renvoi en masse) de l'industrie cotonnière britannique a commencé le 17 janvier. On estime que ce lock-out, qui a réduit au chômage plus de 200,000 ouvriers et qui menace d'en atteindre encore une fois autant, coûtera finalement : aux patrons : un manque à gagner de 2 millions de livres sterling par semaine (50 millions de francs); aux ouvriers, une perte de salaires qu'il est difficile d'évaluer dès maintenant; au gouvernement britannique, 150,000 livres (3 millions 750,000 francs) par semaine, par suite du paiement d'allocations et du non-paiement des cotisations d'assurance; à l'industrie du charbon, enfin, 60,000 livres (1 million 500,000 francs) par semaine, par suite de l'annulation de commandes.

C'est dire qu'une solution du conflit serait hautement souhaitable. C'est à quoi du reste s'occupent activement M. Graham, ministre britannique du commerce, et M. Clynes, ministre de l'intérieur.

Commentant le référendum en question, M. Clynes a déclaré que le résultat de cette consultation ouvrière le préoccupait beaucoup. Cette attitude, en effet, ne peut que favoriser les nations concurrentes de l'Angleterre, qui, déjà, depuis la fin de la

guerre, se sont emparés de tant de marchés où le commerce britannique, auparavant, régnait en maître.

Les journaux fascistes d'Italie s'en prennent régulièrement à l'Action catholique, qui tient tant au cœur de Pie XI, et qui semble leur porter ombrage. Tantôt ils lui font grief de rester en dehors des partis politiques; tantôt ils lui reprochent de faire, malgré tout, de la politique. Ils s'en prennent aussi souvent, eux qui prétendent que l'étranger n'a pas à se mêler de leurs affaires, aux catholiques des autres pays. C'est ainsi qu'ils ont vu de très mauvais œil l'hostilité de l'archevêque de Mayence et d'une grande partie des catholiques allemands contre le parti national-socialiste.

La Tribuna de Rome prétendait naguère que cette hostilité des catholiques contre Hitler n'était qu'une façon de masquer leur indulgence à l'égard des socialistes et des « partis franc-maçonniques ». L'Osservatore romano, qui redresse courageusement ces fausses interprétations, fait remarquer à la Tribuna que, à ce compte-là, on pourrait tout aussi bien soutenir que son hostilité contre le socialisme d'Occident ne serait qu'une façon de dissimuler son indulgence envers le communisme et le mahométisme d'Orient.

La Tribuna, estimant inadmissibles certaines alliances ou rapprochements transitoires des catholiques avec leurs adversaires (mettons : socialistes) et les regardant comme l'antithèse d'une politique catholique, l'Osservatore fait remarquer que, si cette conclusion était vraie, il en faudrait dire autant des relations que l'Italie a nouées avec la Russie, des efforts qu'elle fait à Genève pour faire entrer les Soviets et les Turcs dans le concert européen. On pourrait y voir un reniement des principes fascistes, puisque le fascisme regarde le communisme comme un crime et qu'il n'admet pas la civilisation mahométane.

Les arguments de l'Osservatore mettent la Tribuna dans l'embarras.

Après l'arrestation du commandeur Gualino, de la Snia Viscosa, d'autres mandats d'arrêt ont été lancés, en Italie, contre de gros industriels, en particulier contre les commandeurs Della Casa et Panzarasa. Ce dernier était une des principales personnalités du monde industriel et financier du Piémont. On dit que ces deux personnages ont pu se sauver à l'étranger.

On vient, sur ces entrefaites, de déclarer la faillite de la société industrielle, au capital de 180 millions de livres, dont M. Panzarasa a été le président. Cette société détenait la plus grande partie des actions de l'« Italgas », dont faisait partie M. Gualino.

Celui-ci est le type des grands brasseurs d'affaires, des parvenus d'après guerre. De modeste avocat piémontais qu'il était, il était devenu le directeur de nombreuses entreprises industrielles, telles que la « Snia Viscosa », l'« Unica » de Turin, le « Holding » italien, qui vient de réduire son capital de cent millions à cinq millions.

M. Gualino passait pour fabuleusement riche. Comme nous l'avons dit, il s'était fait construire un palais princier, des villas somptueuses; il possédait une des plus riches collections de tableaux de l'Italie. Partout où il arrivait, les millions affluaient. On dit, en Italie, qu'il a fourni plusieurs millions pour le coup d'Etat fasciste. Il était, depuis lors, tombé en disgrâce.

On sait que M. Gualino est impliqué dans l'affaire Oustric. Il avait réussi, en mettant en branle de grands personnages, à faire coter à la Bourse de Paris les actions de la « Snia Viscosa ». On dit que, ces derniers temps, il a perdu une immense fortune.

Le recensement dans le canton de Fribourg

Les résultats provisoires du dernier recensement fédéral permettent déjà de faire un certain nombre de constatations intéressantes. Ce qui frappe avant tout, dans le dernier recensement, c'est la très faible augmentation de la population. Le canton de Fribourg, en effet, ne s'est accru que de 338 habitants; 143,393 en 1930, contre 143,055 en 1920. C'est la plus faible augmentation décennale constatée depuis un siècle; nous voilà bien loin des derniers accroissements, ainsi que le montre le tableau suivant :

1870	: 110,409 habitants
1880	: 114,994
1888	: 119,155
1900	: 127,951
1910	: 139,654
1920	: 143,055
1930	: 143,393

Constatons du moins que cette minuscule augmentation n'est pas due à une trop grande diminution de la natalité. Le canton de Fribourg, en effet, avec une moyenne de naissances de 21,9 pour 1000 habitants en 1929, figure en très bon rang parmi les cantons suisses. Il n'était dépassé que par Obwald (22,6 ‰), le Valais (24,5 ‰) et Nidwald (24,7 ‰). Il dépasse largement la moyenne de la Suisse, qui était de 17,0 en 1929, et surtout la moyenne des autres cantons romands, qui ont les coefficients de natalité, les plus bas de toute la Suisse : Vaud (14,6), Neuchâtel (12,0) et Genève (10,6). On sait que, dans le canton de Genève, depuis plusieurs années, le chiffre des décès dépasse celui des naissances et même parfois très largement. On sait aussi, hélas ! que la Suisse figure au bas de l'échelle parmi les pays européens, puisque seules l'Angleterre, avec 16,7 en 1928, et la Suède, avec 16,1 en 1927, ont une natalité plus faible que la nôtre; même la France, avec une moyenne de 18,2 en 1927 et 1928 est moins atteinte que la Suisse par cette grève des berceaux.

Cependant, la moyenne du canton de Fribourg montre, malgré tout, une diminution très sensible qui serait alarmante si elle se continuait ainsi; voici, en effet, les moyennes des dernières années :

1921 à 1925	26,5 par 1000 habitants
1926	25,2
1927	23,9
1928	22,8
1929	21,9

L'excédent des naissances sur les décès reste pour le canton de Fribourg heureusement l'un des plus forts de la Suisse : 10,3 ‰ en 1928, 9,4 en 1929, alors que la moyenne de la Suisse entière n'était que de 5,3 ‰ en 1928 et 4,6 en 1929.

L'état de stagnation de la population fribourgeoise est dû avant tout à une forte émigration qui, elle-même, dépend de la situation économique du canton. De caractère avant tout agricole, Fribourg semble avoir atteint la limite maxima de la population qui peut vivre sur son territoire agricole. Il faut dès lors nécessairement que le surplus de cette population trouve un débouché dans l'émigration, qui, actuellement, se porte surtout en Suisse, puisque, en 1920 déjà, il y avait plus de 31,000 Fribourgeois établis dans les autres cantons. On comprend la nécessité des efforts qui sont faits en vue d'attirer de nouvelles industries dans le canton; malgré cela, il serait vraiment utile qu'on étudiât sérieusement le problème et les possibilités d'une émigration organisée, soit en France, soit dans les pays d'outre-mer encore accessibles, comme le Canada, le Brésil et l'Argentine.

Un des points les plus curieux du nouveau recensement sera le dénombrement de la population des Confédérés par rapport à la population d'origine fribourgeoise. En 1920, le canton comptait 22,040 Suisses non Fribourgeois, dont 11,305 Bernois, soit un peu plus de la moitié, 2045 Vaudois et 2013 Lucernois. Cette proportion de 154 Confédérés pour 1000 habitants était du reste une des plus faibles de la Suisse; la proportion était, par exemple de 440 ‰ dans le canton de Neuchâtel (57,746 Confédérés sur 131,349 habitants) et 371 ‰ dans le canton de Soleure (48,493 Confédérés sur 130,617 habitants).

Par contre, en 1920, il y avait 31,048 Fribourgeois établis en Suisse en dehors du canton, en particulier 11,880 dans le canton de Vaud, 6471 dans celui de Genève, 4342 dans celui de Berne et 3429 dans celui de Neuchâtel. Cette force d'expansion de la population fribourgeoise se verra mieux par le tableau suivant, qui indique l'accroissement des Confédérés dans le canton de Fribourg et celui des Fribourgeois résidant en Suisse en dehors du canton :

	Confédérés dans le canton de Fribourg	Fribourgeois dans les autres cantons
1850	7,373	3,018
1870	13,133	6,708
1888	18,494	10,913
1900	18,441	17,289
1910	20,092	23,714
1920	22,010	31,048

On voit donc que, jusqu'à 1900, le nombre des Fribourgeois établis dans d'autres cantons est notablement inférieur à celui des Confédérés établis dans le canton de Fribourg. Au contraire, depuis 1900, le nombre des Fribourgeois résidant en dehors du canton s'accroît dans une proportion très considérable. Sans doute, Fribourg est encore loin de la formidable émigration bernoise, puisque, en 1920, il y avait 232,146 Bernois établis dans d'autres cantons, dont 36,024 dans le canton de Vaud, 33,255 dans le canton de Neuchâtel, 32,080 dans celui de Zurich, 29,303 dans celui de Soleure; ces chiffres seront une consolation pour ceux qui pourraient s'émouvoir du chiffre de 11,305 Bernois établis en 1920 dans le canton de Fribourg.

Quels résultats nous réserve sur ce point le dernier recensement ? Il est très probable que le nombre des Fribourgeois aura encore augmenté très sensiblement dans les cantons de Vaud et de Genève, et ce sera une nouvelle confirmation de la poussée générale de la population suisse vers l'ouest. Par contre, il est difficile de savoir si le nombre des Confédérés dans le canton s'est encore accru. Ces données ne seront connues malheureusement que dans trois ou quatre ans; on sait, en effet, que, en dehors des indications générales et sommaires du recensement qui sont établies par chaque canton, c'est le Bureau fédéral de statistique qui est chargé de dépouiller les bulletins du dernier recensement; tout le matériel du recensement de décembre a déjà dû lui être remis par les cantons.

Au point de vue des étrangers à la Suisse, on constate leur diminution très sensible par rapport à 1920 et surtout par rapport à 1910 : 7300 en 1910, 5428 en 1920 et 4202 en 1930. Comme pour le reste de la Suisse, il faut voir là une conséquence de la dernière guerre. Pour la ville même de Fribourg, la diminution est plus frappante encore : 3495 en 1910 et 1919 en 1930, ce qui est certainement dû aussi à la rentrée en France de plusieurs maisons religieuses qui s'étaient établies chez nous. Pour l'ensemble du canton, la diminution avait porté surtout sur l'Allemagne : 2081 en 1910 et 944 en 1920; le nombre des Français avait peu varié : 2111 en 1910 et 2015 en 1920, y compris les Alsaciens-Lorrains.

Une des caractéristiques les plus marquantes de la population du canton est la très forte proportion de la population rurale par rapport à la population urbaine. En 1920 déjà, Fribourg était le canton où la population rurale était la plus forte en Suisse (71,7 %) avec Nidwald (78,6 %).

A l'inverse de la plupart des cantons, la proportion aura encore augmenté, puisque, à part Fribourg, Morat et Châtel-Saint-Denis, les chefs-lieux des districts ont diminué de population et que Broc ne comptera plus dans la population urbaine, son chiffre d'habitants étant descendu au-dessous de 2000 (1797 en 1930 contre 2163 en 1920). Ce fait, mieux que tout autre, souligne le caractère agricole de notre canton et par le fait même son faible développement industriel. Nous voilà loin des cantons industriels de Zurich, de Zoug et de Saint-Gall, où la proportion de population rurale est de 21 % pour les deux premiers et de 17 % pour le dernier, bien loin aussi de la moyenne de la Suisse qui était, en 1920, de 39,2 %.

Au point de vue des religions, il est intéressant de constater que le chiffre des catholiques est en légère augmentation : 123,749 en 1930 contre 123,184 en 1920. Les protestants sont en légère diminution : 19,116 contre 19,524, ce qui ramène leur nombre presque exactement au chiffre de 1910 : 19,149. On remarque la diminution progressive des israélites : 184 en 1910, 144 en 1920, et 113 seulement en 1930. Il sera assez difficile de percer le mystère des 148 vieux-catholiques; il est probable que, comme ailleurs, ce chiffre renferme plusieurs catholiques romains.

Telles sont quelques-unes des indications qui se dégagent du dernier recensement. Un dernier fait à noter est la répercussion de ces chiffres sur les élections fédérales. Au taux actuel d'un conseiller national par 20,000 habitants, il n'y aurait évidemment aucun changement et Fribourg garderait ses 7 mandats. Au taux d'un député par 22,000 habitants proposé récemment par les Chambres fédérales, Fribourg garderait également ses 7 sièges, grâce à l'infime fraction de 393 habitants qui dépasse le chiffre de 143,000 habitants requis pour atteindre 7 mandats. Par contre, avec le taux d'un siège par 23,000 habitants, le canton perdrait un siège et n'aurait plus que six conseillers nationaux.

LES SOCIALISTES BERNOIS

Selon la Berner Tagwacht, le comité du parti socialiste du canton de Berne a mis au point l'initiative en faveur de l'introduction de la proportionnelle pour l'élection du Conseil d'Etat du canton de Berne. Les listes seront mises en circulation au cours du mois de février. D'autre part, le comité a décidé de combattre énergiquement la réforme électorale relative au Conseil national.

Le dénouement de la crise française

Les radicaux-socialistes refusent leur concours

Paris, 27 janvier.
M. Pierre Laval a fait connaître à la délégation radicale-socialiste qu'il était décidé à prendre comme collaborateur un membre de l'Union républicaine démocratique.

Au cours de la réunion tenue par le groupe radical-socialiste, les membres de ce groupe, qui avaient eu un entretien avec M. Laval, ont déclaré que ce dernier leur avait offert cinq portefeuilles, dont la vice-présidence du conseil et le ministère de l'Instruction publique, afin que le parti puisse surveiller l'application de ses principes en matière d'enseignement secondaire gratuit.

Cependant, les délégués, après avoir été avisés que plusieurs sous-secrétariats d'Etat seraient encore offerts au parti, ont demandé à M. Laval s'il avait l'intention de prendre comme collaborateurs un ou plusieurs membres de l'Union républicaine démocratique. Le sénateur de la Seine avait réservé sa réponse sur ce point.

Au cours de la discussion, plusieurs membres ont insisté auprès de leurs collègues pour le maintien des principes du congrès de Grenoble, c'est-à-dire pour le refus de l'alliance avec les droites.

Paris, 27 janvier.
L'ordre du jour suivant a été adopté par le groupe radical-socialiste :

« La réunion commune des radicaux-socialistes de la Chambre et du Sénat rappelle qu'elle s'était déclarée prête à une très large conciliation républicaine, mais avait marqué la nécessité de ne collaborer qu'avec les groupes qui, loin de condamner ou flétrir l'école nationale, entendent au contraire la développer. Cette condition n'étant pas remplie, les radicaux-socialistes, tout en rendant hommage aux efforts de M. Laval, déclarent qu'il n'a pas été possible de constituer une majorité républicaine comme on la souhaitait, et passent à l'ordre du jour. »

Les républicains-socialistes imitent les radicaux-socialistes

Paris, 27 janvier.
Le groupe républicain-socialiste a décidé, avant d'accorder son concours à M. Pierre Laval, d'attendre de connaître l'ordre du jour qui serait voté par les radicaux.

On prévoyait que les républicains-socialistes ne se montreraient disposés à collaborer que dans les limites où le groupe radical-socialiste le permettrait à ses propres membres et, en tout cas, ils refuseraient leur concours au futur cabinet si une exclusive ou un refus formel était opposé par les radicaux à l'œuvre de M. Pierre Laval.

Cette décision ne s'appliquait en aucune façon à M. Briand, inscrit au groupe républicain-socialiste, en raison de sa haute personnalité et du rôle nécessaire qu'il assume.

Les radicaux encouragent M. Laval

Paris, 27 janvier.
La gauche radicale a adopté un ordre du jour disant qu'elle donnait mandat à son président d'aller voir M. Laval pour lui demander de persister dans la formation de son ministère.

Cet ordre du jour a été voté après que la gauche radicale eut appris la décision des radicaux-socialistes.

Le cabinet Laval constitué

M. Tardieu ministre de l'Intérieur
Paris, 27 janvier.
Le cabinet est constitué comme suit :
Présidence et Intérieur : Laval.
Justice : Léon Bérard.
Affaires étrangères : Briand.
Guerre : Maginot.
Marine : Dumont.
Air : Dumesnil.
Instruction publique : Roustan.
Finances : Flandin.
Budget : Piétri.
Travaux publics : Deligne.
Travail : Landry.
Commerce : Rollin.
Agriculture : Tardieu.
Marine marchande : de Chappedelaine.
Pensions : Champetier de Ribes.
Santé publique : Dignan.
Postes : Guernier.
Colonies et France d'outre-mer : Reynaud.
Sous-secrétaire à la présidence du Conseil : Cathala.
Sous-secrétaire à l'Intérieur : Foulon.

Chômage dans les mines françaises

Douai, 27 janvier.
Hier lundi, pour la première fois, dans les mines du Nord, une journée de chômage a eu lieu en raison de la mévente du charbon. Six puits des mines d'Ancône n'ont pas fonctionné. Il y a eu 7000 chômeurs sur 14,000. Deux puits sur six des mines de l'Escarpelle ont chômé, privant de travail 1400 mineurs sur 7000.

M. Branly et l'Institut catholique de Paris

Des journaux parisiens anticléricaux font en ce moment campagne contre l'Institut catholique, auquel ils reprochent de laisser le professeur Branly, l'illustre physicien, dénué des moyens de poursuivre ses études et ses découvertes. Malheureusement, ces attaques ont reçu quelque crédit du fait d'interviews de M. Branly, dans lesquelles celui-ci a fait entendre des doléances avidement exploitées.

L'insuffisance du budget et des installations scientifiques des établissements consacrés à l'enseignement supérieur privé est connue. Cette situation, malheureuse pour les étudiants, souvent condamnés à rester en retard sur les progrès de la science, l'est surtout à l'égard des professeurs eux-mêmes, dont le génie ne saurait prendre son essor créateur avec toute la liberté nécessaire.

M. Edouard Branly, qui, par la découverte du cohéreur qui porte son nom, a donné à son pays et à la science le principe de la télégraphie sans fil, est un exemple vivant de cette fâcheuse conjoncture. Le beau laboratoire rêvé de physique expérimentale qu'il n'a pu trouver dans l'enseignement officiel, il crut le trouver dans l'enseignement supérieur libre, où le poussait d'ailleurs sa foi. Et c'est ainsi que, depuis près d'un demi-siècle, il reste une des gloires scientifiques de l'Institut catholique de Paris. Et là, malgré l'imperfection des instruments mis à sa disposition, l'illustre savant fit ces expériences mémorables sur l'action à distance qu'il aime à raconter. On peut comprendre l'émotion du maître lorsqu'un signe émis dans une chambre fut enregistré sans conducteurs dans la pièce voisine. Puis la Maison des Carmes, leur jardin et le toit de leur église furent mis à contribution pour confirmer, par d'éclatantes expériences, les principes découverts par le maître. Ainsi, après des essais relatifs à l'emploi du thermomultiplicateur, Branly s'occupa de la déperdition de l'électricité et, à cette occasion, des conductibilités électriques des corps isolants. C'est en 1890 et 1891 qu'il publia, à la suite d'études prolongées, sa découverte de la conductibilité intermittente des radio-conducteurs et de la fermeture à distance d'un circuit de pile, sous l'influence d'une étincelle de décharge de condensateur. La répétition de ces expériences spéciales, avec les mêmes radio-conducteurs, entre des stations de plus en plus éloignées, a conduit plus tard à la réalisation de la télégraphie sans fil.

Mais bientôt, l'insuffisance de son laboratoire se fit sentir; les lourds autobus, les tramways-catapultes, les chemins de fer souterrains devinrent ses ennemis. Plus moyen d'entreprendre des expériences délicates, sans que leurs effets fussent dérangés par les vibrations qui, du dehors, affectaient le laboratoire de la rue de Vaugirard. Des sommes énormes étaient nécessaires pour reconstruire plus loin le laboratoire de M. Branly, et ces sommes, que l'enseignement officiel même n'aurait pu lui donner, l'enseignement libre, à plus forte raison, pouvait difficilement les trouver. M. Branly n'en continuait pas moins ses travaux. Mais les contrariétés et, il faut le dire, une disposition chagrine du caractère, accentuée par l'âge, ont aigri le vieux savant. De là des plaintes complaisamment accueillies et grossies par la presse anticléricale.

Pourtant, les Français n'ont pas manqué à leur devoir envers le génial inventeur. Depuis dix ans, deux souscriptions nationales sont venues apporter à M. Branly les secours indispensables. Maître absolu de son laboratoire, il aurait pu en user avec profit. Dans tous les cas, les autorités de l'Institut catholique, malgré les faibles moyens dont elles disposent, semblent à l'abri de tout reproche.

Comme les polémiques semblent mettre en cause l'Institut catholique, nous sommes allés demander l'opinion de son éminent recteur, Mgr Alfred Baudrillard, de l'Académie française. En pénétrant dans la cour de l'Institut catholique, nous avons pu admirer l'importance et l'élégance des nouveaux bâtiments si nécessaires au magnifique développement de l'Université catholique et que la générosité privée a permis d'élever.

Mgr Baudrillard a toujours refusé et refuse encore de se mêler aux polémiques périodiquement soulevées autour de M. Branly. Il garde à celui-ci la reconnaissance à laquelle il a droit pour la gloire que sa découverte a fait rejaillir sur l'Institut catholique. Il a conscience d'avoir rempli son devoir vis-à-vis de lui. Au surplus, il a exposé sur l'essentiel son opinion dans le livre qu'il vient de publier sur l'Institut catholique.

Et, en effet, en relisant ces pages, on s'aperçoit de toute l'estime et du respect dont M. Branly jouit toujours à l'Institut catholique.

T. G.

Dans la Vie catholique, de Paris, M. Francisque Gay écrit :

« Tous les recteurs qui se sont succédé à la tête de l'Institut catholique, de Mgr d'Hulst à Mgr Baudrillard, ont donné à M. Branly un laboratoire dans lequel il a toujours été maître absolu. De nombreuses dotations, complétées par diverses souscriptions publiques ont mis à la disposition de M. Branly des moyens, non seulement de meubler son laboratoire de tous les instruments et dispositifs nécessaires à ses recherches, mais encore, si cela lui avait convenu, de le transporter en un autre lieu plus tranquille... M. Branly s'y est toujours obstinément refusé... Ni de la souscription nationale, ni de toutes les dotations spéciales, ni, à fortiori, du prix Osiris que l'Académie attribuait en 1913 à M. Branly, l'Université catholique n'a jamais touché un centime, tout lui ayant été intégralement versé. A quoi auraient

donc servi ces souscriptions, si le laboratoire n'a jamais été amélioré ?

« Du reste, quel qu'en soit l'état, M. Branly tient à conserver son laboratoire.

« S'il se trouvait si mal dans son laboratoire, pourquoi a-t-il tant insisté pour y rester après l'âge de sa retraite, et même pourquoi a-t-il, en 1919, demandé et obtenu une promesse de le garder jusqu'à sa mort ? Pourquoi y vient-il tous les jours, s'il n'y peut rien faire ?

« Les reporters font grief au Recteur de refuser à l'éminent savant le personnel dont il aurait besoin. Là encore, il faut dire bien haut que l'Institut catholique a mis à la disposition de M. Branly un budget suffisant pour lui permettre de s'attacher un préparateur de son choix. Il n'est malheureusement que trop avéré que M. Branly n'a jamais pu conserver, au-delà de quelques mois, de quelques semaines, voire de quelques jours, les collaborateurs que, naturellement, il avait lui-même choisis. Son caractère chagrin est devenu plus difficile avec l'âge.

« Qui ne l'en excuserait ? Qui même ne l'en plaindrait ? Existence pathétique que celle de ce vieux savant qui a doté la science d'une des plus géniales découvertes, et qui, depuis quarante ans, garde la noble ambition d'ouvrir à l'esprit humain d'autres domaines inexplorés.

« Modeste comme tous les vrais savants, comme tous ses pairs, il a aussi une claire conscience de tout ce que son génie a apporté à l'humanité. Il veut faire mieux. Il refuse ici-bas le repos que la reconnaissance du monde estime largement mérité. Se reposer ? Mais non, obstiné, le savant veut, jusqu'à l'épuisement de ses forces, poursuivre son œuvre. Dans ses recherches toujours plus laborieuses, il se heurte à l'infirmité des pauvres instruments dont il dispose. Il voudrait, aujourd'hui, que tous les instruments prodigieux que son génie a enfantés, se perfectionnant sans cesse, continuent en quelque façon le travail de son esprit. »

L'affaire Oustric

Paris, 27 janvier.

Un vif incident s'est produit à la séance d'hier lundi de la commission d'enquête au cours de l'audition de M. Berger, à propos de questions d'ordre politique et d'ordre personnel, qui ont mis aux prises M. Renaudel, socialiste, et plusieurs commissaires de la commission. Des discussions passionnées se sont prolongées dans les couloirs à l'issue de la réunion.

Cet incident a été provoqué par une interrogation de M. Renaudel, qui avait demandé au témoin s'il savait que M. Moysset avait été chef de cabinet de M. Leygues au ministère de la marine dans le gouvernement Poincaré.

M. Renaudel a demandé s'il savait que M. Moysset, devenu par la suite directeur du cabinet Tardieu, à la présidence du Conseil, avait eu avec Oustric des relations personnelles. Plusieurs commissaires ont critiqué l'inopportunité de cette question, qui n'avait aucun rapport avec l'affaire de la Snia Viscosa.

Le président de la commission a ôté la parole à M. Renaudel.

Questionné sur les propositions faites à MM. Moysset, Millot et Goyard par Oustric, M. Berger a déclaré que le dossier de Moysset, qui se trouvait sous le scellé numéro 33, est absolument intact, l'ancien directeur du cabinet Tardieu ayant refusé les offres, qui lui avaient été faites par le banquier. Le témoin a affirmé à différentes reprises que M. Moysset n'avait jamais tiré un seul chèque et jamais reçu d'argent de la banque Oustric.

En ce qui concerne M. Millot, attaché parlementaire de nombreux ministères, et M. Goyard, qui avait accompagné pendant la guerre M. Tardieu dans sa mission en Amérique, M. Berger a dit qu'ils avaient tous deux reçu des mensualités de 5000 francs pendant un certain temps.

La commission avait entendu précédemment M. Perret, sous-directeur du contentieux de la banque Oustric, qui a confirmé les précédentes dépositions relatives aux consultations juridiques demandées à MM. Raoul Péret et René Besnard.

D'autre part, le président, M. Louis Marin, a donné lecture à ses collègues d'un document qui nécessitera probablement une nouvelle audition de M. Coggia. C'est une lettre de M. Oustric à M. Joseph Caillaux, ministre des finances, en date du 19 juillet 1926, dont voici le texte : « Nous avons été très heureux d'apprendre que le deuxième poste d'administrateur, que vous avez demandé, sera attribué par vous à M. Coggia, directeur de votre cabinet. »

La commission a noté que cette lettre est en contradiction avec les déclarations de M. Coggia et de M. Caillaux.

Enfin, la commission a pris connaissance d'une lettre de M. Oustric à M. Gualino, datée de la fin du mois de mai 1926 et ayant trait à une démarche faite au ministère des affaires étrangères pour obtenir un avis favorable à l'introduction de la Snia Viscosa.

Le banquier mettait l'homme d'affaires italien en garde contre l'avis défavorable du Mouvement général des fonds, puis insistait sur l'utilité d'une nouvelle démarche au ministère des affaires étrangères « parce qu'il n'y a pas d'exemple qu'une introduction sur le marché ne soit pas autorisée en présence d'un avis nettement favorable de ce dernier ».

La lettre se terminait sur une formule de ce genre : « On doit intervenir à nouveau au Quai d'Orsay, mais M. Gilbert Peycelon est absent et il ne sera de retour que samedi. »

PETITE GAZETTE

Une mine de platine

On aurait découvert, dans l'île de Chiloe, au Chili, le plus riche gisement de platine du monde, dont le rendement atteindrait 12 à 14 grammes par tonne.

Les affaires de l'Inde

Les rebelles graciés

Bombay, 26 janvier.

Gandhi refuse la liberté, parce que la loi sur la gabelle n'a pas été abrogée et que toutes les personnes incarcérées pour participation à la campagne de résistance passive n'ont pas été relâchées.

Bombay, 27 janvier.

Patel a été mis en liberté.

Pouna, 27 janvier.

Ghandi a été mis en liberté. Il est parti pour Bombay.

Allahabad, 27 janvier.

Javarlal Nehru, président du congrès nationaliste, a été relâché.

Mahaderi Desai, secrétaire de Gandhi et des congressistes volontaires, a également été libéré.

Musulmans et Hindous

Rangpou, 26 janvier.

On mande de Nilphamari qu'une foule de musulmans a attaqué une procession hindoue, blessant plusieurs Hindous et quelques agents de police. La police a tiré et a tué un musulman; trois cents arrestations ont été opérées.

Arrestations et condamnations

Lahore, 26 janvier.

Le nommé Harikishen, auteur de l'attentat du 23 décembre, au cours duquel le sous-inspecteur de police Chansingh fut tué et sir Geoffrey de Montmorency, gouverneur du Pendjab, et un autre inspecteur, furent blessés, a été condamné à mort.

Calcutta, 26 janvier.

M. Chandrabose, maire de Calcutta, qui conduisait un cortège organisé pour célébrer les journées de l'indépendance, a été arrêté.

A la Chambre des communes

La Chambre des communes a discuté, hier lundi, pour la première fois, les résultats de la conférence de la Table ronde.

Parlant des critiques formulées à l'égard de la politique du gouvernement par M. Winston Churchill, M. Macdonald a déclaré que cette politique était une conséquence des mesures prises par les gouvernements précédents, dont fit partie M. Churchill.

L'orateur a remercié ensuite les délégués de l'Inde qui, malgré le risque qu'ils couraient de perdre de leur prestige dans leur pays, n'ont pas craint de prendre part aux travaux de la conférence de Londres.

Tout ce qui a été fait jusqu'ici ne revêt qu'un caractère provisoire et le succès dépendra de la structure qui sera donnée au régime constitutionnel de l'Inde.

Les délégués de l'Inde sont rentrés maintenant dans leurs foyers sachant exactement quelles sont les intentions du gouvernement britannique et convaincus aussi de la loyauté de celui-ci. Ils savent parfaitement que la Grande-Bretagne entend établir aux Indes un régime de bonne volonté et de collaboration et donner aux problèmes une solution équitable et loyale.

Sir Samuel Hoar, qui représentait le parti conservateur à la conférence de la Table ronde, a déclaré que de nombreuses questions restaient encore à régler. L'orateur a tenu à rappeler l'opinion des conservateurs à l'égard de l'ensemble du problème. Ses amis et lui peuvent se prononcer en faveur de l'œuvre constitutionnelle, si l'on tient compte des suggestions qu'ils ont formulées au cours des délibérations. Leur intention, en tous cas, n'est pas de faire échouer le travail de la conférence.

Sir John Simon a dit que deux grands succès ont été obtenus. L'un est d'avoir permis à l'Inde de se rapprocher de l'Angleterre, l'autre est de s'être convaincu qu'une solution satisfaisante du problème est impossible sans le concours des princes hindous.

TRAITÉ D'AMITIÉ AUSTRO-HONGROIS

Vienne, 27 janvier.

Un traité d'amitié, de conciliation et d'arbitrage a été signé entre la Hongrie et l'Autriche. Il s'agit de l'extension de l'ancien traité d'amitié de 1923 qui, du reste, continue à être en vigueur.

AVIATION

Un nouveau raid italien ?

On parle, dans les milieux aéronautiques d'Italie, d'un prochain grand raid qu'effectuera l'aviation de ce pays. Dans son message à M. Balbo, à la fin de la croisière Italie-Brazil, M. Mussolini s'exprima comme suit : « Dans l'attente de ce que sera l'épreuve aérienne plus grande encore de l'ère X de la révolution fasciste, l'Italie est fière de vous et vous admire, aviateurs de l'Atlantique. » Et, quelques jours plus tard, parlant à des journalistes américains, M. Balbo déclarait que l'aviation italienne se proposait d'effectuer un raid Italie-Amérique du nord. Ainsi, contrairement à la croisière du Brésil, qui n'a été annoncée que lorsqu'elle fut complètement au point, celle des Etats-Unis est déjà quasi officielle avant toute préparation. D'autre part, l'an X dont M. Mussolini a parlé commence le 27 octobre prochain. Comme ce n'est pas en hiver qu'une escadrille peut songer à traverser l'Atlantique-nord, il semble donc que cette entreprise pourra s'effectuer au cours de l'été de 1932.

Selon les bruits qui courent dans les milieux aéronautiques, le raid aurait lieu en trois étapes : la première, Italie-Açores ; la seconde, Açores-les Bermudes ; la troisième des Bermudes à New-York. La longueur de chaque étape ne dépasserait pas les 3000 kilomètres du vol Afrique-Brazil, mais, à moins d'une chance toute particulière, les difficultés atmosphériques (vents contraires ou violents ou la brume) seront certainement plus grandes dans ce nouveau raid que dans celui que l'aviation italienne vient d'accomplir.

La crise allemande

Les usines qui ferment

Les Acieries réunies ayant l'intention de fermer les forges de Ruhrort-Moederich et de renvoyer ainsi 7000 ouvriers et employés, le bourgmestre a fait des démarches auprès des acieristes pour qu'elles renoncent à cette mesure qui, pour la ville, équivaldrait à une catastrophe. Les acieries ont alors offert de maintenir les usines en activité avec 4500 ouvriers, si ces derniers consentent une réduction des salaires de 20 %. Les acieries, dans ce cas, renonceraient à fermer d'autres usines jusqu'au 1^{er} octobre 1931. Les négociations se poursuivent.

L'initiateur du tunnel sous la Manche

Nous avons signalé que sir William Bull, homme politique anglais et promoteur du tunnel sous la Manche, était mort subitement, l'autre jour, lors d'un banquet, après avoir prononcé un discours.



Cliché Adan

SIR WILLIAM BULL

Les libéraux anglais et le gouvernement

Londres, 27 janvier.

Sir Archibald Sinclair, secrétaire du groupe parlementaire libéral, a déclaré que, depuis la dernière réunion du parti libéral, la grande majorité des députés de ce parti se sont ralliés à la décision de s'abstenir dans le vote de la loi sur les conflits ouvriers.

Ce changement dans l'attitude du parti libéral semble faire disparaître tout danger d'une défaite du gouvernement.

Sir Herbert Samuel, parlant lundi soir, à Port Sunlight, a fait entendre une même opinion, la loi sur les conflits ouvriers ne portant, selon lui, aucune atteinte aux principes essentiels des libéraux.

Complot anarchiste à Barcelone

Barcelone, 27 janvier.

La police de Barcelone a surpris une réunion anarchiste clandestine à laquelle prenaient part vingt-trois personnes, qui ont été arrêtées. Dix-neuf d'entre elles étaient des délégués des différentes parties de la Catalogne.

Nouvelles financières

La Banque cantonale soleuroise

Les comptes de la Banque cantonale soleuroise accusent, pour 1930, un bénéfice net de 2.685.481 fr. pour un capital de dotation augmenté se montant à 30 millions de francs (1929 : 220.581 fr. pour un capital de dotation de 20 millions de francs).

Une nouvelle banque de Strasbourg

dépense son bilan

La banque Binz, à Strasbourg, a fermé ses guichets et a demandé la liquidation judiciaire. L'actif doit égaler le passif. Il n'y aurait donc pas de grandes pertes. La banque a dû fermer en raison des nombreux retraits de fonds auxquels elle ne pouvait plus faire face.

Krachs à Brest

Par suite de nombreux retraits de fonds, la Société bretonne, à Brest, a fermé ses guichets. La banque brestoise a également fermé ses guichets.

Pour la langue française

« Qu'est-ce que tout ce bibelot ?... Enlevemoi de cette chambre toute cette bibeloterie. » Ces phrases sont incorrectes. *Bibelot* n'y est pas employé dans le sens voulu, et *bibeloterie* n'existe pas.

Un bibelot est un petit objet de curiosité. Employé de préférence au pluriel, ce mot désigne un ensemble de petits objets de parade qui se mettent sur les étagères de salon : chinoiseries, petits paniers en porcelaine, statuettes, etc. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans les phrases ci-dessus, où l'on aurait dû dire *bimbelots*, *bimbeloterie*, mots qui désignent en général les jouets d'enfants et s'appliquent aux assemblages hétéroclites que font les enfants pour s'amuser et qu'ils laissent dans le plus grand désordre.

Les maladies sont souvent favorisées par la digestion négligée. Que tout le monde ait donc soin d'une digestion régulière. Les pilules suisses du pharm. Rich. Brandt, un remède domestique, connu depuis 50 ans, combattent d'une façon agréable les digestions lentes et pénibles, la constipation et les maux qui en résultent. La boîte Fr. 2., en vente d. toutes les pharm.

Confédération

Les élections tessinoises

Résultats officiels

Pour l'élection du gouvernement, 33.000 électeurs ont pris part au vote, soit 3000 de plus qu'en 1927.

Répartition des suffrages :
Conservateurs : 5627
Sottoceneri 5524
MM. Martignoni et Cattori, conseillers sortants, sont réélus.

Radicaux :
District de Lugano 5021
Locarno et Bellinzona 4767
Mendrisio et les trois vallées 4711
M. Mazza, conseiller sortant, porté dans les districts de Locarno et Bellinzona, est seul élu.
Socialistes 5494
M. Canevascini, conseiller sortant, est réélu.
Agrariens 1651
Pas d'élu.

Voix conservatrices totales 11.115 11.021
Voix radicales 14.499 12.379
Voix socialistes 5.494 3.964
Voix agrariennes 1.651 2.309

Pour les élections au Grand Conseil :
Conservateurs 11.457 voix 23 élus
Radicaux 14.546 » 29 »
Socialistes 4.809 » 9 »
Agrariens 1.959 » 4 »

Les radicaux et les socialistes gagnent chacun un siège perdu par les conservateurs et les agrariens.

Coopération entre le chemin de fer et l'automobile

On nous écrit :

Comme la Sesa a pu mettre le camion au service des chemins de fer pour le transport des marchandises, on constate maintenant, pour le trafic-voyageurs également, une coopération croissante de l'automobile avec le chemin de fer. Pour les courses d'autobus de l'Administration des postes et des entreprises privées concessionnées, les horaires sont autant que possible adaptés à ceux des chemins de fer et pour beaucoup de relations on délivre des billets valables tant pour le chemin de fer que pour les courses d'automobiles; dans ces cas, les bagages des voyageurs peuvent également être enregistrés directement.

Plusieurs entreprises de chemins de fer ont elles-mêmes organisé des communications par automobiles, qu'elles exploitent en commun avec les lignes ferroviaires. Un exemple de ce genre nous est fourni par les chemins de fer électriques de la Gruyère; leurs courses d'autobus desservent une grande partie du canton de Fribourg et empiètent même dans le canton de Berne.

La plupart des tramways urbains de la Suisse ont également créé des services d'autobus pour compléter leurs réseaux; sur certains d'entre eux, on a même supprimé des lignes de tram peu fréquentées pour les remplacer par des lignes d'autobus. Ce fut, jusqu'ici, le cas à Genève pour certaines lignes suburbaines, à Lucerne et à Schaffhouse; à Zurich, lors de la fusion des lignes des Compagnies Zurich-Oerlikon-Seebach et du Limmthal, avec le réseau de la ville, plusieurs lignes de tram, desservies jusqu'à présent par ces compagnies, seront incorporées au réseau des autobus de la ville, qui aura une étendue de plus de 30 kilomètres.

Mais la coopération se présente encore sous une autre forme, à savoir sous celle de la création de courses d'autobus à côté du chemin de fer, à la place de trains trop onéreux. On se rappellera que, pour la période d'hiver en cours, les Chemins de fer fédéraux et l'Administration des postes ont organisé, dans ce dessein, un service d'autobus entre Payerne et Palézieux, où les billets de chemins de fer sont valables sans autre. Un essai semblable va être tenté par le chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher, entre Echallens et Bercher, pendant la période d'horaires 1931-1932. Du reste, le chemin de fer Bex-Gron-Villars-Chesières a, depuis deux ou trois ans déjà, également recouru à l'autobus pour créer certaines correspondances d'été entre Bex, Villars et Chesières.

Il faut espérer que ces essais contribueront à la solution du problème soulevé par la concurrence faite au chemin de fer par l'automobile dans le sens d'un partage équitable du trafic.

Pour les prochaines votations

L'assemblée du parti démocratique genevois a décidé de ne pas prendre position dans la question des décorations, et d'accepter la diminution du nombre des conseillers nationaux ainsi que la prolongation de leur mandat.

Pour se défendre contre le torrent du Bois-Noir

La Ville de Lausanne va couvrir d'une dalle le canal d'aménage des eaux du Rhône à l'usine électrique du Bois-Noir, près de Saint-Maurice, de façon que dorénavant il ne puisse être comblé par les apports du torrent Saint-Barthélemy.

LA SANTÉ PUBLIQUE

La grippe à Genève

En raison de l'épidémie de grippe à Genève, le Conseil d'Etat a décidé la fermeture de nombreuses classes des écoles primaires et enfantines.

Au Grand Conseil valaisan

On nous mande de Sion ? La session prorogée du Grand Conseil s'est ouverte hier lundi. Par suite d'une tempête de neige, l'affluence des députés était moins grande qu'à l'ordinaire. Il a été difficile à quelques-uns de quitter leur village haut perché à cause de l'épaisseur de la neige et du danger des avalanches.

M. le président Couchepin a commenté l'échec de la loi sur l'assurance obligatoire contre l'incendie et les dommages naturels ; il a attribué cet échec au fait que le peuple ne veut pas de nouvelles charges financières ni d'étatisme sous quelle forme que ce soit. L'orateur a dit son espoir que cette œuvre législative sera reprise et menée à bien.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'un projet de décret concernant la reconstruction du pont sur le Rhône entre Vernayaz et Doréaz. Ce pont a été endommagé par une drague emportée par les glaces au cours de l'hiver dernier ; coût des travaux : 160,000 francs. Les responsabilités touchant l'accident qui occasionne la reconstruction dudit pont n'étant pas établies — Etat du Valais ou Ville de Lausanne propriétaire de l'usine du Bois-Noir ? —, la question de la subvention cantonale a été renvoyée à la commission.

Les arts et métiers valaisans

On nous écrit : Sous les auspices de l'Union cantonale des arts et métiers, qui a eu son assemblée générale dimanche à Sion, sous la présidence de M. Hallenbärter, il s'est fondé un syndicat valaisan des artisans du bâtiment. C'est à la suite d'une remarquable conférence de M. Caglianot, président de la Société suisse des entrepreneurs, que ce groupe a été fondé. Il associe les maîtres maçons, menuisiers, charpentiers, gypseurs, serruriers, etc.

Le comité de cette section de l'Union des arts et métiers a été composé comme suit : M. Hallenbärter, président ; M. André Reichenbach, à Sion ; M. Zwyssig, architecte, à Sierre ; M. Louis Fauth, à Sierre ; M. Klay, à Brigue ; M. Dupuis et M. Rossa, à Martigny, membres.

L'affaire Guinand

Les héritiers de M. Louis Pernod ont chargé M. Aubert, avocat à La Chaux-de-Fonds, de déposer une plainte pénale contre M. Charles Guinand pour détournement, escroquerie et faux s'élevant à la somme approximative de 500,000 fr. M. Aubert s'est porté partie civile. En conséquence de cette nouvelle plainte, le parquet neuchâtelois devra ouvrir à nouveau une instruction puis transmettre son rapport à la Chambre d'accusation qui se prononcera.

UNE FÊTE AJOURNÉE

Le comité central de l'Association des chanteurs bernois a décidé, eu égard à la crise économique, de ne pas tenir de fête cantonale de chant en 1931, comme cela avait été projeté. La fête devait avoir lieu à Bienne. Elle est renvoyée à 1933.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Eglise canadienne incendiée

Un incendie a détruit l'église de Saint-Valier (Québec). Les dégâts sont évalués à 300,000 dollars.

Tempête en Espagne

La tempête fait rage sur tout le littoral de Galice (nord-ouest de l'Espagne). Plusieurs canots ont coulé.

Une explosion s'est produite à bord d'un caboteur à vapeur allant de Barcelone à Carthagène. Treize hommes ont été tués et quatre autres grièvement blessés. Ce bateau transportait du carburé de calcium.

Grave incendie à Tournai

Un très violent incendie a éclaté dans une chapellerie de Tournai (Belgique). Le propriétaire de la chapellerie et sa femme ont péri asphyxiés.

Brûlés vifs

Hier lundi, à Baicoiu (Roumanie), une explosion de gaz s'est produite au domicile d'un ingénieur, provoquant un incendie qui a rapidement gagné la chambre à coucher où reposaient l'ingénieur et son enfant. Tous deux ont été carbonisés. Les voisins ont réussi à sauver trois autres membres de la famille. L'explosion serait due à la négligence des domestiques.

SUISSE

Tué par la chute d'un arbre

À Kirchenthurnen (Berne), hier lundi, un enfant de quatre ans, le petit Albert Trachsel, regardant comment on abattait un arbre, a été atteint par une branche et si grièvement blessé que la mort fut presque instantanée.

Tué par une automobile

Dimanche soir, M. Johann Tanner, âgé de 79 ans, garde champêtre à Neuenegg, a glissé sur la route, près de la bifurcation de la route Thörishaus-Neuenegg, et a été atteint par une automobile qui arrivait à ce moment. Les blessures faites à la tête ont été mortelles. L'automobiliste, poursuivi sa route et n'a pas encore été découvert.

Il est possible que la neige qui recouvrirait le sol l'a empêché de voir M. Tanner ou même de se rendre compte de l'accident.

Les informations, à ce sujet, peuvent être envoyées au juge d'instruction de Laupen.

Echos de partout

UN POÈTE QU'ON NE COMPREND QU'EN PROSE

D'un journaliste parisien : Que le poète Paul Valéry, pour son discours de réception du maréchal Pétain à l'Académie, reçoive l'hommage de ma contrition et de mon admiration tardive.

Nous sommes, en France, quelques douzaines d'idiots qui ne comprenons rien à ce que peut bien vouloir dire M. Paul Valéry quand il s'exprime en vers. Nous sommes trois ou quatre cyniques qui avouons que nous n'y comprenons rien, et qui demandons des dessins à M. Paul Valéry pour l'intelligence du texte.

Mais, quand M. Paul Valéry parle en prose, il dit joliment bien ce qu'il veut dire.

BONNE RÉPUTATION

Mademoiselle Madeleine L., avocate à Paris, appelée par un malfaiteur détenu à la Santé pour délit contre la propriété, lui demanda :

— Comment avez-vous eu l'idée de me choisir pour défenseur ?

— C'est que, dans l'annuaire qu'on m'a communiqué, il y avait votre nom souligné avec, écrit en face, quelque chose de gentil.

Mademoiselle L. voulut des précisions. Le mot gentil, c'était : « Plaide à l'œil », et elle dut le justifier.

LA PROPAGANDE ANTIALCOOLIQUE

John, le jeune Américain, fils d'un des plus épiques champions du régime de la prohibition de l'alcool, rentra, un jour, à la maison sans souliers ni chaussettes. John, aux questions que lui posait sa famille, répondit qu'il avait pris part à un cortège de propagande contre le whisky et qu'il était porteur d'une pancarte.

— Très bien ! dit son père en passant la main dans les boucles blondes de John. Et qu'y avait-il sur la pancarte ?

— Il y avait : « Si je n'ai pas de chaussettes ni de souliers, c'est que mon père est un ivrogne ! »

OIGNEZ VILAIN...

M. Marty, député communiste à la Chambre française, était en prison ; M. Duclos, autre député communiste, se cachait à cause des gendarmes. Ce que n'avait pas voulu le précédent gouvernement, le gouvernement de M. Steeg l'accepta aussitôt pour faire plaisir à l'extrême-gauche : il fit autoriser les deux élus à reprendre leur place à la Chambre.

Mais, au premier scrutin, MM. Marty et Duclos ont voté contre M. Steeg.

Ils n'ont pas même eu la pudeur de s'abstenir.

Il faut dire, d'ailleurs, que de ces messieurs, on ne pouvait attendre, autre chose et que ce ne fut une surprise pour personne.

MOT DE LA FIN

— Alors, c'est pour quand, votre riche mariage ?

— Je n'en sais rien. Figurez-vous que ma fiancée m'a dit qu'elle ne m'épouserait que lorsque j'aurai payé mes dettes, et je ne pourrai les payer qu'après que je l'aurai épousée.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Manuel de ski

L'idée d'écrire un manuel de ski officiel de l'Association suisse des clubs de ski, c'est-à-dire un abrégé destiné à unifier l'enseignement du ski, remonte à plusieurs années en arrière, à l'époque où l'Association a commencé elle-même à s'occuper des cours.

La formation et l'instruction des skieurs figurent au premier plan des devoirs incombant à l'Association suisse des clubs de ski d'après ses statuts. Cette idée est arrivée à réalisation aujourd'hui.

En effet, la Commission technique de l'Association a chargé M. H. Leutert, professeur de gymnastique et de sports à Zurich, de s'occuper de la rédaction d'un Manuel de ski servant à l'enseignement unique de ce beau sport. Ce manuel vient d'être traduit en français par M. Jean Dubois. Il est des plus intéressants et ne saurait être plus complet sous tous les rapports. Il sera le vade-mecum non seulement de ceux qui veulent s'initier à ce noble sport, mais de ceux qui le pratiquent déjà et qui désirent le pratiquer d'une façon parfaite.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Orchestre de la ville de Fribourg. — Ce soir, mardi, répétition générale.

Société de tir de la ville de Fribourg. — Ce soir, mardi, à 8 h. 15, au Cercle Saint-Pierre, café des Grand'places, assemblée générale extraordinaire. Tractandum : nomination du comité d'organisation du Tir fédéral de 1934.

Société des Samaritains. — Ce soir, mardi, 27 janvier, à 8 h. ¼, au local, bâtiment des postes, conférence avec projections lumineuses de M. le docteur Weissenbach.

Société pour le développement de Fribourg. — Assemblée générale, demain soir mercredi, 28 janvier, à 8 h. ¼ précises, à l'hôtel Terminus.

Cercle de Saint-Pierre, Section des jeunes gens. — Ce soir, mardi, à 8 h. ¼ précises, assemblée reconstitutive de la section.

Société fribourgeoise de mycologie. — Le bibliothécaire prie les membres de bien vouloir rapporter les livres, soit au local, hôtel Tête-Noire, soit chez H. Girard, Criblet, 16, au plus tard dans le courant de la semaine, pour cause d'inventaire.

Société fédérale de gymnastique « l'Ancienne ». — Demain soir, mercredi, 28 janvier, à 8 h., assemblée générale annuelle au local, Brasserie viennoise. Invitation à tous les membres.

Club alpin suisse, section Molson. — La séance prévue pour demain soir, mercredi, est renvoyée de huit jours, en raison de l'assemblée de la Société de développement,

FRIBOURG

La conférence de M. Moreau

Ce fut une très intéressante conférence que celle que donna dimanche, au Cercle catholique, M. Pierre Moreau, professeur à l'Université. Le sujet était les rapports littéraires de la Suisse et de la France pendant la période romantique. M. le conseiller d'Etat Bernard de Weck rappela, en termes très élogieux, les mérites de l'orateur, si apprécié du public de Fribourg, et dont l'Académie française vient de couronner un récent *Eloge d'Alfred de Musset*.

M. Moreau passa assez rapidement sur le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle français. Montaigne et du Bellay ont passé en Suisse, mais le *Journal de Voyage* du premier et les sonnets du second ne nous présentent que des notations brèves ou ironiques. Le Grand Siècle n'offre pas grand-chose non plus à notre curiosité. Mais voici déjà l'aube du romantisme qui se lève avec Rousseau, dont la *Nouvelle Héloïse* et les *Réveries d'un promeneur solitaire* célèbrent les rivages enchanteurs du Léman et ceux, plus sauvages mais plus pittoresques, du lac de Bieme. André Chénier trouve en Suisse de quoi charmer sa Muse bucolique. Etienne de Senancour s'y réfugie en 1789 ; il séjourne à Fribourg en 1790, et il y fait même un mariage, qui, d'ailleurs, sera malheureux.

Voici, un peu plus tard, Madame de Staël, qui attire à sa « cour » de Coppet tant de visiteurs illustres. Lamartine, le cœur battant, la voit passer dans son carrosse aux côtés de Mme Récamier. Byron vient dessiner là sa grande ombre orgueilleuse. Dès lors, bien d'autres le suivront en Suisse. Chateaubriand visite le Valais, où il vient d'être nommé ministre ; il n'y reste pas, ayant dû donner sa démission après le meurtre du duc d'Enghien. Lamartine chante le Léman et Musset les « verts pommiers » de Vevey. Hugo, Dumas, Michelet, Vuilleumier passent en Suisse et en particulier à Fribourg. Tous, ils s'intéressent à la terre hospitalière qui les reçoit, et, suivant leurs préoccupations, ils peuvent choisir en elle de charmants paysages en accord avec leur « état d'âme », ou connaître une Suisse politique, historique, religieuse ou sentimentale : elle offre, dans sa variété, un aliment nouveau aux personnalités les plus diverses.

Bientôt, les rapports entre la Suisse et la France deviennent plus étroits. Les Suisses, à leur tour, sont curieux de connaître leurs voisins. Plus d'un vient à Paris en passant ou pour essayer d'y tenter la fortune littéraire : tel sera le Fribourgeois Etienne Eggis, ce fils de 1830. La France découvre les lettres romandes, que révèle Sainte-Beuve. Malgré l'influence très grande de la France, le réalisme qui fait le fonds de la nature suisse, et qui ne manque pas d'esprit critique, sait conserver son originalité en face du romantisme d'outre-Jura : le cours de Sainte-Beuve à Lausanne n'est pas sans provoquer de vives réactions chez le public indigène.

Le romantisme mit ainsi à l'honneur un certain *helvétisme* qui fut de rigueur pendant longtemps : un voyage en Suisse était indispensable à tout homme qui se piquait de lettres. Cette sympathie pour la Suisse finit par tomber dans un certain poncif, lorsqu'elle ne fut plus soutenue que par ce phénomène social sans racines réelles dans l'individu qu'on appelle mode, et cette mode-là ne tarda pas à fournir des sujets aux malicieuses crayons des caricaturistes littéraires. C'est alors qu'on vit M. Perrichon s'extasier devant la mer de glace, et Tartarin quitter ses chasses au lion pour gravir les plus hauts sommets des Alpes. Il se créa toute une Suisse artificielle, source d'inépuisables plaisanteries. Ces éclats de rire furent l'arrêt de mort d'une conception de la Suisse qui, pour être vraie et charmante à son origine, finit par devenir par trop vide et par trop fantaisiste. Depuis lors, la France et la Suisse ont travaillé à se faire, l'une de l'autre, des idées plus réalistes, qui n'en seront que plus favorables à resserrer leurs liens de cordiale amitié.

M. le conseiller d'Etat Bernard de Weck fit des vœux pour que cette amitié, qui unit la Suisse, et spécialement Fribourg, à la France, — et dont, à Fribourg, l'Université ne contribue pas peu à maintenir la tradition —, continue à demeurer généreuse et féconde. Il eut des mots très aimables pour M. Moreau, dont la causerie vivante et agréable, illustrée de faits et d'anecdotes spirituellement contées, fut très goûtée et accueillie par de vifs applaudissements.

Philippe Gariel.

Le Comptoir helvétique

On nous écrit :

Plus d'un mois nous sépare encore de la vente en faveur des vieillards, mais il ne semble pas importun de rappeler au public que le Comptoir helvétique sera ouvert les 4 et 5 mars prochains.

La vente comprendra plusieurs kiosques représentant des cantons suisses avec leurs spécialités. Nous donnerons plus tard la répartition des cantons, mais nous tenions à préciser la date dès maintenant afin que le public fribourgeois, toujours si généreux, réserve une visite au Comptoir helvétique les 4 et 5 mars. Ce sera une nouveauté pour Fribourg. Il ne sera venu que des produits suisses. Une visite au Comptoir helvétique sera donc une œuvre de charité en même temps qu'une œuvre suisse.

La neige

La neige va-t-elle prendre sérieusement possession du pays ? Ses apparitions, jusqu'ici, ont été éphémères. Depuis hier, il semble que son règne doive s'établir plus solidement. En tout cas, pour le moment, le paysage a l'aspect des grands hivers.

Vol

C'est à Marly-le-Grand et non à Farvagny-le-Grand qu'un vol de 40 francs a été commis.

Dernière heure

Le ministère Laval

Paris, 27 janvier.

(Havas.) — M. Laval a offert à M. Blaisot le ministère de l'Instruction publique, qui avait d'abord été attribué à M. Roustan.

Paris, 27 janvier.

(Havas.) — M. Jossot, sénateur de la Côte d'Or, à qui M. Laval avait offert le sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, a été contraint de décliner cette offre en raison de son état de santé.

Paris, 27 janvier.

(Havas.) — Les nouveaux sous-secrétaires d'Etat sont :

À la présidence et à l'économie nationale : M. François Poncet ; à l'Intérieur : M. Cathala ; aux Beaux-Arts : M. Peitsche ; aux Colonies : M. Pomaret ; à l'Agriculture : M. Fould ; au Commerce : M. Frey ; aux Travaux publics et tourisme : M. Gaston Gérard ; au Travail : M. Foulon ; à l'Air : M. Riché ; à la marine : M. Dignac ; à l'Education physique : M. Morinaud.

Paris, 27 janvier.

(Havas.) — M. Laval présentera à 11 heures ce matin mardi ses collaborateurs au président de la République.

Paris, 27 janvier.

(Havas.) — M. Pierre Laval, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, est né en 1883, à Châteldon (Puy-de-Dôme). Il débuta dans la carrière juridique comme avocat des syndicats ouvriers. Il entra dans la vie politique en 1914, où il fut élu député socialiste unifié à Aubervilliers, et il refusa pendant la guerre le portefeuille de l'Intérieur, que lui offrit M. Clémenceau. Battu en 1919 avec la liste socialiste, il fut élu en 1923 comme socialiste indépendant à Aubervilliers. En 1924, il fut élu député en tête de la liste cartelliste. Ministre des Travaux publics dans le ministère Painlevé, en 1925, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil du ministère Briand, puis garde des Sceaux des ministères Briand et Caillaux, en 1926, il fut élu sénateur de la Seine en 1927 et accepta le portefeuille du Travail dans le ministère Tardieu. Il s'y fit remarquer par son habileté en faisant voter la loi sur les assurances sociales.

Paris, 27 janvier.

(Havas.) — Les journaux commentent encore assez peu la composition du ministère. Ils enregistrent sans surprise l'orientation que M. Laval a dû lui donner, par suite de la décision des radicaux-socialistes de ne pas collaborer avec le groupe Marin.

Le *Petit Parisien* dit que le ministère Laval n'est pas la large concentration envisagée tout d'abord ; ce n'est pas le cabinet que réclamait le Sénat, ni celui que désiraient les radicaux de la Chambre. Mais les radicaux eux-mêmes ne peuvent pas reprocher à M. Laval de n'avoir pas fait tout son possible pour obtenir leur concours.

Le *Journal* dit que M. Laval n'a pu faire le gouvernement de son choix et qu'il a constitué le gouvernement qu'il eût préféré ne pas faire.

Le *Matin* souligne que la proximité des élections législatives a pu influencer l'attitude des radicaux-socialistes, liés par les décisions de leur congrès.

Paris, 27 janvier.

(Havas.) — Le groupe radical parlementaire a décidé de déposer aux Communes une résolution concernant la question des sans-travail. Cette résolution attire l'attention du gouvernement sur la situation présente, demande qu'il fasse une déclaration sur la politique qu'il compte suivre et insiste sur la nécessité d'adopter le projet tendant au développement de l'outillage national.

Aux yeux des libéraux, la demande ne constitue pas une demande de vote de blâme à l'égard du gouvernement travailliste.

La crise économique

Cologne, 27 janvier.

(Wolff.) — A l'occasion de l'ouverture de la section de Cologne de la Chambre de commerce américaine, l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, M. Sackett, a prononcé un discours disant notamment sa confiance dans l'avenir de l'Allemagne. Il a relevé de nombreux signes laissant permettre une amélioration prochaine de la situation économique. Les plus mauvais moments semblent passés. Le rétablissement de la situation économique américaine sera profitable à tous les autres peuples du monde.

L'agitation communiste en Allemagne

Magence, 27 janvier.

Les menées communistes dans le Palatinat ont provoqué la formation de gardes civiques dans les villes et les villages de la région. La découverte de dépôts d'armes communistes à Kaiserslautern, Frankenthal, Oppau, Landstuhl, Neustadt, a beaucoup ému la population.

On soupçonne les communistes d'avoir médité un coup de force. Une Ligue du Heimatschutz a été fondée dans le Palatinat occidental.

Les autorités ont déclaré accepter le concours des citoyens pour le maintien de l'ordre.

La Ligue républicaine Reichsbanner et le parti socialiste ont décidé de coopérer à la formation des gardes civiques, pour que celles-ci ne tombent pas sous l'influence nationaliste.

Dans l'Inde

Bombay, 27 janvier.

(Havas.) — Le train ramenant Gandhi à Bombay est arrivé à 5 heures du matin. Le chef nationaliste a été salué, à son arrivée, par les acclamations d'une foule nombreuse. Gandhi se rendra à Allahabad avec d'autres nationalistes qui viennent d'être relâchés.

Dans l'île de Cuba

La Havane, 27 janvier.

La Chambre des députés a autorisé le président Machado à proroger indéfiniment la suspension des garanties constitutionnelles.

Le XV^{ème} centenaire du concile d'Éphèse

Rome, 27 janvier.

Dimanche après midi, à la basilique de Sainte-Marie-Majeure, dont le cardinal Cerretti est archevêque, ont commencé les fêtes solennelles du 15^{ème} centenaire du concile d'Éphèse qui décerna à la Sainte Vierge le titre de Mère de Dieu.

La basilique toute illuminée était remplie d'une foule considérable de fidèles accourus à l'appel du cardinal vicaire.

Après le sermon du Père Bevilacqua, le cardinal Cerretti donna de l'autel papal la bénédiction du Saint Sacrement.

Mgr Harscouët, évêque de Chartres, président du congrès marial de France, assistait à cette cérémonie inaugurale, donnant le signal des solennités commémoratives qui se dérouleront dans le monde entier au cours de 1931.

Saisie de narcotique

New-York, 27 janvier.

(Havas.) — A l'arrivée du navire anglais *Baby Castle*, venant de Port-Saïd, les douanes ont découvert à bord 600 boîtes de narcotique de 222 grammes chacune, estimées 120,000 dollars, qui ont été saisies.

L'affaire du « Joséphine-K »

Ottawa, 27 janvier.

(Havas.) — Le gouvernement canadien a fait des représentations auprès du ministre des affaires étrangères à Washington, au sujet de la mort du capitaine Klett, tué à bord du navire *Joséphine-K*, par un obus tiré par un gardé-côtes américain. Le gouvernement canadien demande des détails sur l'incident.

Washington, 27 janvier.

(Havas.) — Les officiers chargés de l'enquête sur l'incident du *Joséphine-K* ont déclaré que le navire canadien était bien dans les eaux territoriales américaines.

Washington, 27 janvier.

(Havas.) — Le secrétaire adjoint à la Trésorerie a déclaré au chargé d'affaires canadien, au sujet de l'affaire du *Joséphine-K*, que depuis longtemps les garde-côtes s'efforçaient de capturer le navire contrebandier, qui opérait sur une large échelle.

Un incendie en Colombie

Buenaventura (Colombie), 27 janvier.

(Havas.) — Un incendie a détruit le quartier commerçant de la ville de Buenaventura ; il serait dû à la malveillance. Tous les magasins, plusieurs bâtiments ont été la proie des flammes. Les dégâts sont très importants.

Accident mortel du travail

Annecy, 27 janvier.

Marius Marjollet, vingt-quatre ans, travaillant au déblayement du récent éboulement qui s'est produit près d'Ayn (Savoie), a été écrasé par un bloc de rocher qui s'est détaché de la montagne. Le blessé, transporté à l'hôpital d'Albertville, a succombé.

Suisse

Les décorations

Genève, 27 janvier.

L'Union de défense économique s'est prononcée, à une forte majorité, contre la modification de l'article 12 de la constitution fédérale concernant les décorations.

CHANGES A VUE

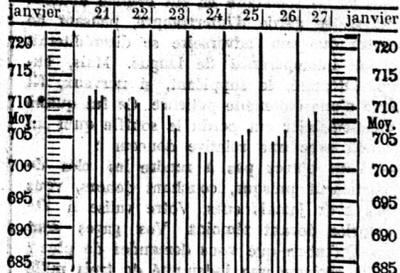
Le 27 janvier, matin

Table of exchange rates for various cities including Paris, London, and Budapest.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

27 janvier

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

Table of temperature readings for the 27th of January.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Les matches de dimanche ont provoqué de nombreux changements dans les classements des trois régions.

En Suisse romande, Urania-Genève, un moment éclipsé par Chaux-de-Fonds, à la suite d'une défaite qui était, pour une grande part, la conséquence du départ peu glorieux du joueur Sékoulitch, Urania-Genève, donc, a repris la première place. D'autre part, Etoile-Carouge et Chaux-de-Fonds, vainqueur et vaincu de dimanche, se tiennent en seconde position, tous deux à égalité.

Cantonal, de par sa victoire sur Lausanne-Sports, devance cette équipe au classement, tandis que Monthey, qui n'a pas pu tenir le coup en face d'Urania déchaîné, reste en queue de liste.

En Suisse centrale, Nordstern et Bâle, qui avaient tous deux de récentes défaites à faire oublier, ont battu sans trop de peine Soleure et Aarau, et devancent de ce fait, pour un temps, Young-Boys.

Black-Stars a gagné un point aux dépens de Granges. Le cinquième club bâlois de première ligue sera-t-il capable de se maintenir dans cette série ?

Nous avons déjà noté, hier lundi, que, en Suisse orientale, les deux matches prévus, qui opposaient Zurich à Winterthur et Young-Fellows à Brühl, se sont tous deux terminés de façon surprenante, soit par la victoire de Winterthur et de Brühl, deux équipes qui se sentent montrées, jusqu'ici, fort peu brillantes (Winterthur, surtout).

Voici les classements de première ligue, complets pour la Suisse romande, des 5 premiers pour les 2 autres régions, et ceux, enfin, de série promotion, 2^{me} groupe de Suisse romande (5 premiers). Les 4 colonnes comprennent les matches joués (premier et second tours), le nombre total des points, puis le chiffre des matches du second tour et les points de ce second tour.

Suisse romande :

Joués	Points	Joués	Points
Urania	10	16	2
Chaux-de-Fonds	10	15	2
Etoile-Carouge	10	15	2
Bienne	10	13	2
Servette	10	10	2
Etoile C.-de-F.	8	7	—
Cantonal	11	7	3
Lausanne	10	5	2
Fribourg	8	2	—
Racing	1	0	1
Monthey	2	0	2

Suisse centrale :

Bâle	11	16	3
Nordstern	11	16	3
Young-Boys	10	14	2
Aarau	9	11	1
Granges	10	9	2

Suisse orientale :

Grasshoppers	11	20	3
Blue-Stars	10	16	2
Zurich	10	12	2
Lugano	9	11	1
Young-Fellows	8	9	—

Deuxième ligue, Suisse romande, second groupe :

Stade-Lausanne	6	10	1
Fribourg II	7	8	—
Ch.-de-Fonds II	7	8	1
Sylva-Sports	7	7	—
Couvet-Sports	7	7	—

Voici les matches qui sont prévus pour dimanche, 1^{er} février :

Quarts de finale de la Coupe suisse : Grasshoppers-Blue Stars ; Granges-Lugano ; Urania-Cantonal.

Championnat : Wohlen-Young Fellows ; Locarno-Zurich ; Concordia-Young Boys ; Soleure-Old Boys ; Lucerne-Aarau ; Bienne-Etoile ; Fribourg-Monthey ; Racing-Lausanne Sports.

Le football-rugby

Victorieuse de l'équipe irlandaise, il y a trois semaines, l'équipe française de rugby a été battue, dimanche, à Edimbourg, par l'équipe écossaise.

C'est par 6 points à 4 que les joueurs français ont perdu la partie. Les points se décomptent de la façon suivante : Ecosse, 6 points (2 buts sur coups francs) ; France, 4 points (1 but sur coup tombé).

Les concours universitaires de Gstaad

Gstaad sera, cette année, du 11 au 15 février, le lieu de rassemblement des étudiants qui pratiquent les sports d'hiver. Des concours de ski, de patinage, de « bobsleigh » et de hockey sur glace figurent au programme des 7^{mes} concours des universités du monde, ainsi que des 7^{mes} championnats d'hiver universitaires suisses. Le programme des courses est le suivant : 12 février, course de descente sur ski ; 13 février, course de fond (18 km.), patinage artistique et patinage de vitesse ; 14 février, course d'estafettes en skis sur 30 kilomètres (chaque équipe sera composée de membres de la même Université), matches de hockey sur glace, courses de « bobsleigh » ; 15 février, matches de hockey sur glace (finales), concours de saut, distribution des prix.

Les sports d'hiver

Les championnats d'Europe de patinage artistique auront lieu les 29 et 30 janvier, à Saint-Moritz. La championne du monde, M^{lle} Sonia Henje, la championne belge, M^{me} de Ligne et la championne suédoise Viviane Hulthen sont déjà inscrites.

Les courses internationales de chevaux, qui auront lieu pour la vingtième fois les 1^{er}, 5 et 8 février, sur le lac de Saint-Moritz, ont réuni un grand nombre d'inscriptions, soit 268 inscriptions pour 73 chevaux de 49 écuries. Huit nations seront représentées à ces courses : Allemagne (28 chevaux), Angleterre, Belgique, France (6 chevaux), Autriche, Italie, Hongrie et Suisse (23 chevaux).

L'aviron aux Jeux olympiques de Los-Angeles

Le tournoi d'aviron, aux dixièmes Jeux olympiques, qui auront lieu, l'an prochain, à Los-Angeles (Californie), sera disputé du 30 juillet au 14 août 1932. Les régates seront données dans le stade spécialement construit à cet effet, à Long-Beach, près de la ville.

Tout près se trouve la baie Alamitos qui est excellente pour les exercices d'entraînement. D'un côté du stade d'aviron il a été construit, sur toute la longueur du bassin, une ligne de chemin de fer qui permettra de transporter les spectateurs vers les différents endroits du parcours et de suivre ainsi les épreuves de bout en bout. Des dunes, à droite et à gauche du parcours, permettront de placer 100,000 spectateurs.

Le comité d'organisation a décidé la construction d'un garage pour tous les bateaux de course. Le pavillon comprendra des salons, des vestiaires et des douches pour les rameurs.

Le stade d'aviron se trouve à moins de 45 minutes du Stade olympique de Los-Angeles. On y est rapidement conduit par des lignes de tramways.

Automobilisme

Les véhicules à moteur en Suisse

Nous avons dit, l'autre jour, d'après la *Revue-automobile*, que le nombre total des véhicules à moteur circulant en Suisse, au 31 décembre 1930 était de 124,760, soit : 62,621 voitures de tourisme, 14,155 camions et 47,984 motocyclettes. L'augmentation sur l'année précédente est de 12,000 ; il y a actuellement en Suisse un véhicule à moteur pour 32 habitants. Genève occupe la première place, avec un véhicule par 14 habitants.

Les cantons conservent le même rang qu'à la fin de 1929, sauf le Tessin qui passe avant Soleure, et Nidwald avant Obwald. Il y a davantage de changements en ce qui concerne les automobiles seules. C'est d'abord Argovie qui cède la 6^{me} place à Saint-Gall ; puis Fribourg qui avance à la 12^{me}, devant le Tessin et Bâle-Campagne ; les Grisons qui devancent le Valais, et, enfin, les Rhodes-Extérieures d'Appenzel qui distancent Schwytz.

Il est intéressant de constater que, malgré un chiffre de population plus élevé (recense-

ment de 1930), le nombre d'habitants par véhicule à moteur est inférieur à celui constaté à fin 1929 dans les trois régions de la Suisse : Suisse romande, 26 (27) ; Suisse allemande, 35 (36) ; Suisse italienne, 32 (38) ; Suisse entière, 32 (33). De même, dans la majeure partie des cantons, le nombre d'habitants par véhicule à moteur est inférieur à celui qui fut établi à fin décembre 1929 (chiffre de population de 1920). Les seuls cantons où il est plus élevé sont : Argovie, Bâle-Ville, Lucerne, Soleure et Zurich ; il est resté exactement le même dans le canton de Genève (soit un véhicule pour 14 personnes).

FRIBOURG

La conférence de M. Carcopino

On nous écrit : Il faut le dire : l'initiative de la Société d'histoire a eu trop de succès. Le 20 janvier, dans la salle 7 de l'Université, qui peut contenir normalement une centaine de places, plus de deux cents personnes s'élevaient ; malgré toutes les chaises réquisitionnées par l'infortuné M. Lusser, dont le concours a été si précieux, de nombreux auditeurs ont dû rester debout ; et peu s'en est fallu que le Recteur de l'Université lui-même ne trouvât point où s'asseoir. D'autres ne purent pénétrer dans la salle et furent réduits à se contenter du couloir et d'autres encore, effrayés par cette affluence, firent demi-tour et rentrèrent chez eux. Il est assurément fâcheux qu'on n'ait pu trouver une salle plus vaste ; et pourtant, une conférence comme celle-là avait sa place marquée à l'Université.

Cela dit, ne nous plaignons pas que la mariée soit trop belle. C'est à l'honneur de M. Carcopino, mais c'est aussi à l'honneur de Fribourg et de nos étudiants que le nom seul du conférencier ait attiré un pareil auditoire, où la qualité ne le cédait pas à la quantité, puisque Mgr Besson avait tenu à entendre la thèse de M. Carcopino sur ce sujet auquel il a consacré un chapitre de son beau livre : *Saint Pierre et les origines de la primauté romaine*, et que, auprès de lui, à côté de Mgr Renaudin, avait pris place S. Ex. M. de Marilly, ambassadeur de France, venu à titre d'historien applaudir un de ses confrères.

De la conférence, il ne saurait être question de donner ici une analyse détaillée. Disons seulement que, malgré l'austérité du sujet et la difficulté que pouvaient offrir pour des personnes non au courant des discussions de textes devant lesquelles n'a pas reculé le conférencier, l'auditoire a suivi d'un bout à l'autre la démonstration non seulement sans peine, mais avec un intérêt toujours plus vif, et cela malgré la chaleur vraiment cruelle dont on souffrait au fond de la salle. Tant l'orateur a su, dès les premiers mots, s'emparer de son public.

La basilique de Saint-Sébastien : *ad catacumbas*, c'est-à-dire « dans la combe », « dans la cavette » — et le nom de ce lieu-dit a servi par la suite à désigner, d'un même terme commun, tous les cimetières chrétiens —, s'appelait aussi, comme en témoignent les anciens textes, basilique des Apôtres. D'où lui venait ce nom ? Plusieurs documents anciens, notamment une inscription du pape Damase, témoignent que saint Pierre et saint Paul ont eu en ce lieu une « demeure » ; mais faut-il comprendre qu'ils ont « habité » là de leur vivant, ou voir dans le « habitasse » de saint Damase l'indication que leurs restes y auraient été abrités à une époque indéterminée ? C'est à cette solution, plus conforme d'ailleurs au sens du mot chez saint Damase, que s'est arrêté Mgr Duchesne : c'est celle aussi qu'adopte M. Carcopino en l'appuyant de nouveaux arguments. Il admet, comme lui, par l'étude attentive et la comparaison de divers textes, que les corps des Apôtres, ensevelis sur le lieu même de leur martyre, ont été transportés « ad catacumbas » sous le consulat de Tuscus et Bassus, c'est-à-dire en 258, au début de la persécution de Valérien, pour les soustraire à la profanation et aux

outrages qu'ils risquaient dans un lieu de culte depuis longtemps connu par la police impériale, et pour qu'il fût possible, malgré la persécution, de continuer à prier sur leur tombeau.

Ces prières, les fouilles, sérieusement reprises en 1915, en ont fait apparaître la trace matérielle. Qu'a-t-on mis au jour ? M. Carcopino l'a exposé dans la deuxième partie de sa conférence illustrée d'excellentes projections.

D'abord, sous le pavement de la basilique actuelle, un autre pavement recouvrant des tombes chrétiennes dont quelques-unes se peuvent dater de la première partie du IV^{me} siècle, et qui prouvent l'existence d'une basilique contemporaine de Constantin. Au dessous, du côté gauche de l'édifice, une sorte de salle de banquet, de *triclinium*, dont les murs ont été abattus, dans leur partie supérieure, pour faire place aux substructions de la basilique, et qui lui est, par conséquent, antérieure. Et, sur les murs de ce *triclinium*, gravés à la pointe, 217 graffiti, invocations émouvantes aux Apôtres : « Pierre et Paul, souvenez-vous d'un tel Pierre et Paul, priez pour nous. » Là devait se célébrer un culte en l'honneur des apôtres, culte auquel, pour détourner les soupçons, on avait pu laisser l'apparence extérieure d'une cérémonie païenne ; et d'ailleurs, nous savons que bien des chrétiens croyaient honorer les martyrs en venant boire et manger sur leur tombe : c'était le *refrigerium*, dont il est plus d'une fois question dans les graffiti du *triclinium*, et dont saint Ambroise dut, à la fin du IV^{me} siècle, détourner sainte Monique.

Au-dessous du *triclinium*, et masqués par sa construction, s'élèvent trois tombeaux que l'on crut d'abord être païens, mais où un examen plus attentif permit de reconnaître divers symboles chrétiens. Selon M. Carcopino, ces tombeaux, qu'il a longuement étudiés, auraient appartenu à une secte de sympathies et de tendances chrétiennes, mais dont les membres n'auraient pas été des chrétiens orthodoxes ; en tous cas, ils dissimulaient leurs croyances sous le voile de symboles dont on ne trouve pas l'équivalent exact dans les catacombes.

Or, un de ces tombeaux se trouve porter une date : on y peut lire des acclamations à Pupien, Balbin, Gordien, les empereurs de l'année 238. Car M. Carcopino n'admet pas, comme le supposent gratuitement d'autres érudits, que les personnages ainsi mentionnés puissent être autres que les empereurs. Dès lors, rien ne s'oppose à ce que le *triclinium* ait été construit au-dessus de ces tombeaux une vingtaine d'années plus tard, et tout concorde avec l'hypothèse qu'avant toute fouille avait formulée, avec un « diagnostic » vraiment merveilleux, Mgr Duchesne.

Ce résumé rapide ne saurait rendre compte des détails, ni du talent avec lequel M. Carcopino utilise tel ou tel fait en apparence insignifiant, ni surtout de la clarté et de la limpidité qu'il a su apporter à la mise en œuvre d'une matière souvent si délicate. Sa conférence, servie aussi par une parole élégante en même temps que simple, assainie parfois d'une pointe d'humour, a été pour l'auditoire, en même temps qu'un lumineux exposé de la question et de la solution apportée, une magnifique leçon de méthode. Aussi, les applaudissements n'ont pas été ménagés à l'orateur. Mais souhaitons, pour la prochaine fois, une autre salle.

P. F.

† M. Jean Schneuwly

On nous écrit : Samedi matin, à 6 heures, on a trouvé mort, au pied de son lit, M. Jean Schneuwly-Kolly, depuis quarante-quatre ans sacristain de la paroisse de Wünnewil. Le défunt était âgé de soixante-dix ans. Il a élevé une famille de treize enfants, tous encore vivants, et dont l'un est le révérend chapelain de Guin, M. l'abbé Hermann Schneuwly.

Soirée Sabrenno

C'est aujourd'hui mardi, à 8 h. 1/2, au théâtre Livio, qu'aura lieu la séance d'illusions, magnétisme, transmission de pensée, etc., de Sabrenno. Ce sera une captivante soirée.

CHRONIQUE MUSICALE

Troisième concert d'abonnement

Le Quatuor viennois qui a donné, dimanche, le troisième concert d'abonnement au Capitole affectionne les demi-teintes et amenuise la nuance pianissimo jusqu'à l'extrême limite. Le son très velouté, doux et de teinte foncée de ce quatuor lui donne un cachet intime que nous n'avons constaté encore chez aucun autre. Quant à l'ensemble, le Quatuor viennois n'est certes surpassé par aucun autre. Il semble impossible d'imaginer meilleure fusion et précision plus parfaite. Le fait que le Quatuor viennois a exécuté tout son programme par cœur a permis d'intensifier encore cette qualité. Même dans le jeu de demi-teintes, les instrumentistes sont parvenus à découvrir certains effets de relief saisissants.

On peut être étonné au premier abord de constater que presque tous les programmes des concerts de quatuors, comme peut-être aussi d'autres instruments, se ressemblent. C'est ainsi que le quatuor en ré majeur op. 18 n° 3, de Beethoven, le quatuor en ré mineur (*La mort et la jeune fille*), de Schubert, et le quatuor op. 10 en sol mineur, de Debussy, qui figuraient au programme du Quatuor viennois, ont déjà été exécutés plusieurs fois à Fribourg. Certains chefs-d'œuvre des grands maîtres ont le don de plaire davantage au public, qui les réclame plus souvent et qui s'y habitue. Son intérêt s'en trouve accru lorsqu'il peut comparer l'interprétation de mêmes œuvres par divers ensembles.

Le Quatuor viennois a montré beaucoup plus de chaleur dans le long quatuor de Schubert que dans celui de Beethoven. L'antante *con moto* qui a donné à la pièce de Schubert le nom qu'on lui connaît : *La mort et la jeune fille*, a été pris dans un tempo assez rapide pour lui enlever la sentimentalité un peu fade avec laquelle les amateurs l'interprètent trop fréquemment. Dans les prestos des quatuors de Beethoven et de Schubert, le Quatuor viennois a déployé une technique et une virtuosité dont la qualité ne le cédait en rien à la beauté de l'expression des parties lentes.

Le quatuor de Debussy date de la fin du siècle dernier. La plupart des critiques d'alors, ne comprenant pas sa portée, ne rendirent pas même compte de son exécution. Le porte-parole des musiciens d'avant-garde du temps, Willy, avait le trouble causé par ce quatuor « dénotant, plein d'originalité et de charme, mais difficile en diable et dont il n'a pas beaucoup goûté le milieu de l'andante ». L'éditeur Durand en offrait vainement la partition aux sociétés de quartettistes : on la déclarait injouable.

De pareilles appréciations peuvent surprendre, car, à l'heure actuelle, le quatuor de Debussy paraît classique à côté des excentricités ultra-modernes. Classique, le quatuor de Debussy l'est par de nombreuses attaches. La coupe n'en est-elle pas conforme à la tradition ? Premier morceau, avec ses deux thèmes de sonate, leur exposition, leur développement, leur retour : scherzo et andante, l'un et l'autre coulé dans le moule du Lied, c'est-à-dire composés essentiellement du « jeu » alterné de deux mélodies principales ; finale aussi, dont les musicographes attentifs peuvent distinguer certains caractères inopinément beethoveniens : le début ne peut-il rappeler la dernière partie de la Neuvième symphonie avec ses retours nets ou discrets des rythmes du premier mouvement et ses reminiscences du scherzo ? Cette opinion de Léon Vallas démontre que l'emploi de moyens nouveaux harmoniques ou mélodiques ne doit pas dispenser l'artiste de soigner la forme. Debussy, novateur sous tant de rapports, s'est montré respectueux de la forme classique. C'est un exemple pour tant de compositeurs modernes qui sacrifient au snobisme et décrivent systématiquement le passé.

Le Quatuor viennois a été chaleureusement applaudi.

H. H.

Calendrier

Mercredi 28 janvier

Saint JULIEN, évêque de Cuenza

Saint Julien, évêque de Cuenza (Espagne), donnait ses revenus aux pauvres et vivait, comme les apôtres, du travail de ses mains. († 1208.)

Marions Jacotte

par Charles FOLEY

L'apparition du fameux Hector, suivi de Poirier, fit diversion. Visiblement, le sosie de Danton, avec un foulard rouge et une casquette à pont, impressionnait le fonctionnaire. A la première question, Hector, de sa voix claironnante, donna cours à son ahurissante verbosité. Le secrétaire en fut comme couché. Dubois se garda d'interrompre, pensant de nouveau que son adversaire se discréditerait par son intempérance de langue. Mais, curieux, intéressé, le suppléant, si nerveux, fit preuve d'une étonnante patience. Ce fut quand le valet-cuisinier eut perdu le souffle qu'il lui demanda avec une relative douceur :

— Vous n'avez pas à rendre les clés de l'appartement puisque, couchant dehors, vous ne les avez jamais eues. Votre valise a été inventoriée devant témoins. Vos gages sont payés. Qu'est-ce que vous demandez de plus ?

— Je réclame une indemnité de trois mille francs. Quinze cents pour m'avoir discrédité en-propos diffamatoires et quinze cents pour accident de travail au service de Monsieur Dubois. Je me suis déchiré le pied en frottant avec de la limaille de fer.

— En frottant quoi ? — interrompit Philippe, hors de lui. — J'ai des tapis partout. Est-ce le carreau de la cuisine que vous avez passé à la limaille de fer ?

— M. le secrétaire va voir si je mens !

Et, s'asseyant sur la banquette, Hector, après avoir délacé son soulier, faisait mine de se déchausser.

— Dispensez-vous de l'exhibition de vos pieds ! — s'écria le secrétaire alarmé. — C'est du ressort du juge-de-peace et de la compagnie d'assurance. L'incident est clos. Ni vous ni M. Dubois n'avez plus rien à faire ici.

A l'idée d'être éconduit sans compensation, Hector se débattit, gesticula, rugit :

— Pardon, Monsieur le secrétaire, j'ai à dire que... si vous me donnez tort, c'est que vous ne savez pas ce qu'est le prétendu Dubois. Dubois n'est pas Dubois ! Je l'ai vu ouvrir des lettres adressées à un baron de Champval. Expliquez ça ! Il se plaint d'être pauvre, il parle économie, il prend ses domestiques, au rabais et les laisse grever de faim, pendant que sa dame, sa fille et lui se mouchent dans des mouchoirs à couronnes et vont faire bombance dans les plus chics restaurants de Paris. Pourquoi aussi Mme Dubois assure-t-elle que ses diamants sont en toc quand ils sont en tout ce qu'il y a de plus vrai ? Y a pas d'erreur, c'est des bijoux volés ! Plus louche encore, je vous dénonce un soi-disant vicomte Xavier de Givors, qui doit toujours se marier avec la fille du père Dubois et qui ne l'épouse jamais... En attendant, le vicomte paye le loyer, l'auto, le théâtre... et le reste ! Ah ! c'est du joli monde ! Au lieu de persécuter un pauvre diable qui gagne sa vie à la sueur de son front, vous feriez mieux de perquisitionner chez ces racailles-là !

Sur l'instant, cette dénonciation, à laquelle Philippe était loin de s'attendre, le laissa désarçonné. Heureusement, le fonctionnaire,

professionnellement piqué au vif par l'apostrophe d'Hector, ne pensa qu'à riposter vertement.

— Ce n'est pas à vous de m'apprendre mon métier ! Vous êtes un insolent et vous mériteriez...

Remis de sa stupeur, le baron attendait et souhaitait une réplique frodyroynante. Cette réplique ne vint pas. Cependant, comme Hector allait pérorer de nouveau, le secrétaire, effaré, ordonna à l'agent d'une voix blanche :

— Y en a assez, Poirier. Sortez-le... Qu'il aille se faire pendre ailleurs !

Et, sur le seuil, se retournant, le phénomène, en défi lourd de menace, lança par-dessus l'épaule de l'agent :

— Sans adieu, monsieur le secrétaire... On se reverra !

Mal à l'aise, troublé, oubliant son acrimonie, le suppléant confia son impression à Dubois :

— Quel sale type ! J'en ai vu, mais jamais de cet acabit-là. Je parie que son dossier n'est pas mince...

— Ce n'est qu'un esbrouffeur, doublé d'un pochard...

— Hum ! Je ne m'y fierais pas... Il a de mauvais yeux et quel mufle de fauve !

— Ferez-vous un rapport de la comparaison ?

— Pourquoi me demandez-vous ça ? fit le barbu, pris de soupçons.

— Parce que, si ce gredin a le toupet de m'assigner en justice de paix, votre procès-verbal pourra m'être nécessaire. Je vous priez de m'en donner copie...

— Je n'ai aucune copie à vous fournir s'écria le fonctionnaire, redevenant agressif

et prenant sa revanche sur le plaignant débonnaire.

— Je crois y avoir droit.

— Vous n'avez aucun droit !

— Nous verrons.

— Je vous engage, monsieur Dubois, à baisser le ton. Il y a, dans les assertions de votre valet, plusieurs points sur lesquels M. le commissaire exigera des explications. Vous serez appelé sous peu à vous justifier. En attendant, tenez-vous à notre disposition. C'est à cette condition que je vous permets de vous retirer.

— Je constate, dit Philippe, on ne peut plus mortifié, que vous ajoutez foi aux propos d'un gredin qui, furieux d'être chassé, a voulu se venger...

— Se venger, justement ! Il en serait bien capable, si je vous donnais copie de mon rapport ! grommela le secrétaire, ressaisi de malaise. Votre Hector doit être un type extrêmement dangereux... Il semblait me menacer...

— Vous avez peur ?

— Ce n'est pas de la peur, rectifia le fonctionnaire froissé, c'est de la prudence. Je ne vous retiens pas... pour le moment !

Champval se retira. Passant devant le poste, il entra remercier Poirier. Quelle différence entre le scribe craintif, nerveux, grincheux et ce brave agent d'un flegme à toute épreuve.

La poignée de main fut cordiale.

— A votre service, monsieur Dubois !

Puis ayant salué militairement, Poirier se rassit, reprit sa cigarette et sa partie de belotte, en attendant quelque autre occasion d'aller risquer sa peau.

Le retour au logis fut morose. Soutenu par l'indignation, Philippe avait assez bien supporté les péripéties de cette journée néfaste. Mais, après ce coup, les nerfs détendus, il se sentit déprimé. Il évoquait les scènes du commissariat : il rouvrait les aigreurs du secrétaire, mêlées aux insolences d'Hector. Loin d'être quité, il était maintenu en posture d'accusé. D'une minute à l'autre, il pouvait être appelé à se justifier.

La justification était finalement certaine. Mais, avant renseignements pris, avant références contrôlées, quelle gêne et quel désagrément d'avoir, en face de policiers soupçonneux par métier, à expliquer pourquoi le millionnaire baron de Champval avait voulu devenir le pauvre et roturier Thomas Dubois !

Pourquoi affirmait-il que les authentiques diamants de sa femme étaient du toc ? Pourquoi, enfin, le vicomte payait-il son loyer et son auto sans se décider à demander sa fille en mariage ?

En admettant que le commissaire eût compris l'imbroglio, jugerait-il Dubois-Champval innocent ? Apprécierait-il l'humour d'une telle comédie ? Philippe ne risquait-il pas de passer pour loufoque ou gaga ?

Prévoyant de longs ennuis, le baron ne pouvait se tenir de pester :

— Ce cuisot m'a porté malheur ! Après m'avoir insulté, volé, calomnié, après m'avoir détraqué l'estomac, il continue à m'empoisonner moralement !

Au bruit de la porte ouverte, puis refermée, la baronne accourut dans l'antichambre. Ma-

Société fribourgeoise des juristes

Réunie sous la présidence de M. Robert Weck, président du Tribunal cantonal, la Société fribourgeoise des juristes a tenu, le 17 janvier, sa première assemblée trimestrielle de cette année. Un nombreux auditoire, où l'on remarquait plusieurs professeurs de l'Institut agricole de Grangeneuve, a suivi attentivement la magistrale conférence que fit M. Louis Dupraz, avocat à Fribourg, sur un sujet de grande actualité, intéressant tout particulièrement le crédit foncier : « Le lettre de gage et la loi fédérale du 25 juin 1930. »

On sait que le code civil suisse du 10 décembre 1907 réservait à la législation fédérale spéciale de déterminer les conditions sous lesquelles des lettres de gage pouvaient être émises. En attendant la loi fédérale, cette émission devait être régie par des prescriptions de droit cantonal. Or, seul, Genève a usé de la faculté accordée aux cantons en cette matière en transformant par une loi du 2 mai 1911 les anciennes cédules hypothécaires émises par sa Caisse hypothécaire cantonale en lettres de gage. Et voici que, après de longues et laborieuses délibérations, les Chambres fédérales viennent de nous donner la lettre de gage suisse, dont certains se promettent monts et merveilles et que d'autres envisagent sans enthousiasme. Jetons un rapide coup d'œil sur ce nouveau-né qui, bientôt, va faire son entrée sur le marché suisse des capitaux.

M. Dupraz a divisé son exposé en deux parties principales : l'une traitant de la nature juridique de la lettre de gage et l'autre examinant les fonctions économiques qu'elle est appelée à remplir. Suivons-le en abrégé sur ce terrain.

La lettre de gage peut être définie comme une obligation d'emprunt émise par un établissement de crédit légalement autorisé à ces fins et garantie par des titres fonciers dont la banque d'émission est créancière. L'échéance de cette obligation est au minimum de 15 ans et au maximum de 40 ans. L'une des caractéristiques de la lettre de gage réside dans le fait que le créancier ne peut en exiger le remboursement anticipé. D'autre part, cette obligation nominative ou au porteur, munie, comme toute autre valeur de ce genre, de coupons d'intérêt au porteur, peut être réalisée à la Bourse, où elle sera cotée. C'est là un correctif que ne manqueront pas d'apprécier les capitalistes qui, sans cela, eussent hésité à faire des prêts à si longue échéance. Il faut s'attendre à ce que, d'une manière générale, le taux d'intérêt offert aux créanciers de la lettre de gage soit plutôt bas ; cela ressort du but même qu'on espère atteindre par l'émission de ces nouveaux titres. En revanche, la lettre de gage jouit d'une garantie particulièrement solide.

Des dispositions très sévères ont été édictées par la loi pour assurer la permanence de cette garantie. De plus, les créanciers jouissent, en cas de faillite de la banque, indépendamment de leur droit de gage sur les créances constituant la garantie, d'un privilège de deuxième classe pour le montant qui ferait défaut dans la couverture.

La question de savoir s'il fallait ou non et, le cas échéant, dans quelle mesure centraliser l'émission des lettres de gage a été vivement débattue, à tel point que ce débat a considérablement retardé la promulgation de la loi.

Finalement, on s'est arrêté à la solution légale suivante : création de deux centrales d'émission dont l'une groupera les banques cantonales et l'autre les autres établissements de crédit foncier. Notre Banque de l'Etat appartiendra donc à la première et notre Caisse hypothécaire à la seconde de ces catégories. On sait aujourd'hui que les deux centrales, qui doivent se constituer en société anonyme ou en société coopérative et posséder un capital propre sur lequel au moins cinq millions de francs sont déjà versés lors de la fondation, auront leur siège à Zurich.

Par le fait que les banques membres des centrales ne sont pas autorisées à émettre elles-mêmes des lettres de gage, nous trouvons deux éléments intermédiaires entre le prêteur (créancier de la lettre de gage) et l'emprunteur (foncier (débiteur hypothécaire) qui, au sens de

la loi, doit, en définitive, profiter de l'opération. Chacun de ces deux éléments intermédiaires assume à la fois les fonctions de créancier et de débiteur. Ce sont : la centrale débitrice de la lettre de gage et créancière des prêts accordés à ses membres sur le produit de l'émission, et l'établissement de crédit membre de la centrale débitrice des prêts reçus de celle-ci et en même temps créancière hypothécaire à l'égard de ses clients ayant contracté des emprunts sur leurs immeubles.

Au point de vue économique, le but qu'on veut atteindre par l'émission de lettres de gage est de procurer aux propriétaires fonciers des prêts à long terme et à un taux aussi stable et aussi réduit que possible (art. 1 de la loi). C'est là un louable effort pour venir en aide au crédit immobilier. Mais aboutira-t-il à un résultat pratique et efficace ? M. l'avocat Dupraz, dont la compétence en matière financière ne saurait être contestée, a cru pouvoir conclure, tout en souhaitant se tromper, que la situation du débiteur hypothécaire ne serait guère améliorée par l'émission de lettres de gage.

Cette très intéressante conférence fut suivie d'une discussion animée. Y prirent part MM. les professeurs Pierre Aeby et Benninger, MM. les avocats Bartsch, Auderset et Dupraz, M. le notaire Ems, ainsi que le président de la société, M. Weck, qui remercia, en termes chaleureux, le conférencier. De notre côté, nous savons gré au comité de la Société fribourgeoise des juristes d'avoir organisé une réunion aussi instructive. E. D.

Tir fédéral de 1934

On nous communique que, en vue de l'imminente nomination du Comité d'organisation du tir fédéral, la Société de tir de la ville de Fribourg vient d'envoyer à ses membres la circulaire suivante :

« Mardi prochain 27 janvier, nous serons appelés à procéder à la nomination du comité d'organisation du tir fédéral.

« Il est inutile d'attirer votre attention sur l'importance capitale de cette nomination, ce comité devant être la cheville ouvrière, le levier de commandement de la grande œuvre nationale dont la réalisation vient, par la confiance du conseil des tireurs suisses, d'être remise à notre ville et à notre canton.

« Les noms des personnalités qui seront proposées à nos suffrages nous sont un garant et un présage du succès de cette entreprise patriotique ; mais les éminents et dévoués citoyens que vous appellerez à organiser et à diriger le tir fédéral de 1934 ne se dissimulent ni les responsabilités, ni les difficultés de la lourde tâche qui leur incombe ; il importe qu'ils se sentent soutenus par leurs concitoyens, et que, en particulier, ils aient derrière eux l'unanimité des tireurs fribourgeois. Cet appui et cette force sont pour nous un devoir sacré auquel aucun de nous ne faillira.

« Aussi comptons-nous sur votre présence mardi, afin que, unis plus que jamais par notre confraternité camaraderie, nous donnions nos voix unanimes à nos élus, n'ayant en vue, dans cette patriotique obligation, que le vieux renom de notre Société, l'honneur de notre chère cité, la gloire de la patrie fribourgeoise et le service désintéressé du pays qui, fort de la protection divine, met en ses tireurs sa confiance et son orgueil.

« Qu'aucun ne manque à l'assemblée extraordinaire, mardi 27 janvier, à 20 h. 15, au Cercle Saint-Pierre, café des Grand'places. »

Eglise de la Visitation

Jeudi, 29 janvier, fête de saint François de Sales, le matin, à 6 h. et à 7 h. 1/2, messes basses ; à 8 h. 1/2, grand'messe pontificale, célébrée par S. G. Mgr Besson. La messe sera suivie de la bénédiction et de l'exposition du Saint Sacrement pendant toute la journée. Le soir, à 4 h., sermon et bénédiction. Vénération de la relique du Saint. Dès les premières vêpres jusqu'au soir de la fête, les personnes qui visiteront l'église de la Visitation pourront gagner, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière, applicable aux défunts.

La caisse Raiffeisen de Surpierre

On nous écrit :
Dimanche 25 janvier, a eu lieu l'assemblée des membres de la caisse Raiffeisen de Surpierre, pour l'approbation des comptes et du bilan de l'année 1930. Ses sociétaires, toujours plus intéressés à leur modeste établissement financier, s'y sont trouvés presque au complet. Ils ont entendu la lecture des rapports détaillés de leurs organes dirigeants, conscients de leur charge et de leurs responsabilités.

On sait que les caisses d'épargne Raiffeisen, créées au cours de ces dernières années dans le canton de Fribourg, facilitent l'épargne et font des prêts à des conditions avantageuses aux agriculteurs qui ont besoin de fonds disponibles pour le progrès de leur exploitation rurale, devenue une industrie plus que dans le passé. Il n'est plus ce temps où les paysans rêvaient de devenir propriétaires de quelques lopins de terre sans dettes et de vivre sans souci dans l'antique demeure de leurs ancêtres. Ils rêvent quelque chose de mieux : devenir propriétaires de beaux champs qu'ils achètent en contractant aux caisses Raiffeisen des emprunts qu'ils savent amortir au cours des années.

La caisse d'épargne de Surpierre est une de celles-là. Il serait facile de démontrer l'aisance qu'elle a fait réaliser dans les familles où le travail et une sage économie sont en honneur, où l'on sait perfectionner l'outillage agricole, où l'on aime pratiquer l'épargne sans excès.

Les participants à l'assemblée de dimanche en ont eu une preuve réjouissante. En écoutant la lecture du rapport du caissier de ce qu'ils appellent une petite banque, ils ont appris que les dépôts d'épargne, de 582,300 francs 60 qu'ils étaient au 31 décembre 1929, ont passé à 617,493 fr. 05 au 31 décembre 1930 ; que le chiffre d'affaires de l'année 1929, 542,757 fr. 70, a été pour l'année écoulée de 695,140 fr. 50. Et son bilan a passé de 679,699 fr. 70 à 717,934 fr. 55. Le fait que les dirigeants remplissent leurs fonctions sans rétribution est certainement l'explication que le bénéfice de l'exercice a été des plus appréciables ; il a grossi le fonds de réserve qui dépassera 50,000 fr. en 1932.

Pour l'épargne comme beaucoup d'autres choses, c'est le premier pas qui coûte. Ce premier pas sera fait pour les enfants nés et qui naîtront dans la paroisse de Surpierre dans le cours de la présente année. La caisse d'épargne Raiffeisen leur offre comme bienvenue à la vie un carnet d'épargne avec un dépôt initial de 5 francs ; à la suite de ces 5 francs, les parents pourront y ajouter des étrennes et autres petites sommes, dont les intérêts capitalisés grossiront ces dépôts pour constituer un petit pécule que les heureux titulaires seront contents de posséder.

La caisse d'épargne Raiffeisen de Surpierre fut définitivement créée, organisée, le 19 mai 1907. En 1932, elle aura 25 ans d'existence. L'assemblée de ses sociétaires du 25 janvier a été saisie du projet d'organiser une fête de famille pour marquer cet événement.

Inutile d'ajouter que les membres de cette caisse, ses débiteurs et ses créanciers sont justement fiers de ce qu'elle réalise pour le progrès moral, religieux, social et économique dans la paroisse de Surpierre, dont la population intelligente et laborieuse est un des fleurons du canton de Fribourg.

Lettre Encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie XI sur le mariage

Plaquette de 80 pages
Prix : 50 cent.

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

L'église de Bulle

On nous écrit :
L'assemblée paroissiale de Bulle, réunie dimanche après midi, dans la grande salle de l'hôtel des Alpes, pour discuter le projet d'agrandissement de l'église, comptait cent et quelques participants. C'était le public des grandes circonstances. M. Léon Blanc, conseiller paroissial, présida la séance, en lieu et place de M. Félix Glasson, qui s'était excusé, l'auteur du projet, M. l'architecte Camoletti, étant son parent.

M. Blanc fit un intéressant exposé du projet d'agrandissement de l'église soumis à l'assemblée ; M. le curé Richoz ajouta des explications. Puis ce fut la discussion générale, à laquelle prirent part une douzaine d'orateurs. L'assemblée se montra d'emblée favorable au projet qui ne rencontra aucune opposition de principe.

Le plan des travaux comporte, outre l'agrandissement de l'église par le rélargissement du chœur, la réfection des bancs de la grande nef, la restauration de l'orgue, la transformation du chauffage, etc. Toutes ces questions furent successivement débattues et firent l'objet de votes unanimes.

L'assemblée a reçu l'assurance formelle que tous les travaux seraient menés à chef dans les limites du budget approximatif de 280,000 francs, et que si, contre toute attente, ce chiffre devait être dépassé, on se faisait fort de payer le surplus par de nouveaux dons en perspective, sans faire appel à la bourse des contribuables.

L'assemblée a autorisé le conseil paroissial à s'adjoindre, pour mener à chef les travaux, une commission de trois membres qui sera composée de deux techniciens en matière de construction et d'un juriste.

(La correspondance ci-dessus, mise à la poste à Bulle dimanche soir, et qui aurait dû nous arriver hier lundi par le premier train, ne nous est parvenue qu'à 1 h. 1/2 hier après midi.)

A Romont

On nous écrit de Romont :
Notre église paroissiale a été, au cours de ces dix dernières années, graduellement restaurée selon un programme établi avec soin. On sait que cet édifice a été classé par la Commission fédérale au rang des monuments historiques. La façade occidentale, puis les vitraux, ont fait successivement l'objet de travaux de restauration. Ceux-ci se poursuivront par étape ces années prochaines sur la façade orientale.

Pour la première fois, depuis la solennité de la Toussaint, la grande cloche a été remise en branle dimanche. Au cours de la sonnerie de la Toussaint, le battant s'était détaché.

Le mois prochain, on procédera également à l'installation d'une nouvelle horloge publique. Les travaux ont été confiés à un spécialiste de Granges.

Le fonds destiné à l'érection d'un nouveau maître autel est en bonne voie, grâce à la générosité des paroissiens.

Ces jours ont été marqués par un sérieux retour d'hiver et par une violente offensive de grippe. Il y a à Romont des grippés presque dans chaque foyer. Les cas, fort heureusement, sont bénins.

Un char de laitier renversé

Ce matin mardi, au Stadberg, le char de M. Helfer, laitier, à la place du Petit-Saint-Jean, s'est renversé dans un ravin. 400 litres de lait se sont répandus sur le sol.

BEL APPARTEMENT

enseiellé, de 7 chambres, plus chambre de bonne, chambre de bain, chauffage central, cave, galeries, buanderie, séchoir, avec ou sans garage, à remettre à Fribourg, pour cause de départ.

S'adresser à la BANQUE ULDRY et C^{ie}, à FRIBOURG, P 406-10 L

Madame Catherine Thomet, ses enfants et petits-enfants, à Fribourg et Genève, profondément touchés et émus des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été adressées à l'occasion de leur douloureuse épreuve, remercient et expriment leur profonde reconnaissance à tous les amis et personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Monsieur François Christen et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes et sociétés qui leur ont témoigné de la sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

Le docteur, Madame Adolphe TREYER et leurs enfants, Madame et le docteur Pierre GOUAMAZ, profondément touchés par les témoignages de sympathie que vous leur avez donnés à l'occasion de leur grand deuil, vous expriment leur reconnaissance émue.
Fribourg, Bulle, 27 janvier 1931.

TRANSPORTS FUNÈBRES A. MURITH S. A. FRIBOURG
Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

Ville de Fribourg

MISE A L'ENQUETE
Les plans pour la construction d'un atelier, à l'angle de la rue du Nord—rue Aloyse Mooser, par M. Hubert Meuwly, poëlier-fumiste, sur l'art. 3063-15a, plan folio 35c du cadastre, sont mis à l'enquête restreinte au secrétariat de l'Edilité. 10400
Les intéressés peuvent en prendre connaissance et déposer leurs observations ou oppositions éventuelles jusqu'au lundi 2 février 1931, à 12 heures.
Direction de l'Edilité.

BOIS de chauffage
SAPIN — FOYARD — CHÊNE
sciés et coupés
Bois d'allumage, fagots de lignures, moules de cuenneux, etc. 10376
Livraison à domicile à des prix avantageux.
WINCKLER & Cie, S. A.
Pont de Pérolles. Téléphone 2.08

On demande
A LOUER, pour le 25 juillet prochain.

Jeune homme
connaissant les chevaux. Entrée le plus vite possible, chez GUILLAUME, volturier, rue de Morat, 260, Fribourg.
JEUNE FILLE, parlant allemand et français et connaissant le service, demande place comme
Sommelière
S'adr. sous P 40122 F, à Publicitas, Fribourg.
ON DEMANDE
Jeune homme
capable et consciencieux, comme chauffeur-commissionnaire, pour une maison de la place.
Offres seulement par écrit sous chiffres P 10397 F, à Publicitas, Fribourg.

Chien
Je suis acheteur d'un jeune « Dobermann », mâle, noir et feu, âgé de 3 à 6 mois. 10398
S'adresser à G. BISE, Grand'rue, 13, Fribourg.

Machine à coudre
à pied, bonne marque et bas prix. 40120
Av. Mofson, 12 (Gambach), FRIBOURG, chez M^{me} Kern.

riette s'y trouvait déjà. Toutes deux assaillirent l'infortuné de mauvaises nouvelles :

— Monsieur sait-il que les bouteilles de vieux armagnac et de bénédictine ont disparu ? Il paraît qu'Hector emportait la desserte de la table et qu'il en régalaît des copains équivoques !

— Il y a pis, mon ami, surenchérit Mme de Champval. Les fournisseurs, hypnotisés par le bluff de cet imposteur, gardaient le silence. Mais à présent, sachant le cuisinier congédié, ils osent parler. En votre absence, factures à la main, ils sont venus me révéler qu'Hector prenait tout à crédit. Cela m'explique comment il pouvait me compter les choses si bon marché. Le boucher me réclame 1275 francs !

— Le crémier 350 !
— Le boulanger 608 !
— L'épicier 928 !
— Le dépôt Nicolas 1832 francs, dont 420 de champagne ! Hector ne payait rien. Nous devons partout. C'est affolant !
— Je vous en prie, mes enfants, s'écria Champval horrifié, laissez-moi me remettre. N'en jetez plus, je sors d'en prendre !
— Au bruit des voix' entrecoupées, Jacqueline accourut.

— Et toi ? l'interpella le baron. Quelle catastrophe viens-tu m'annoncer ? Apprends-moi tout de suite que Xavier, rebuté par la mauvaise tournure que prennent nos affaires, vous a reçues froidement, à moins qu'il ne vous ait pas reçues du tout !
— Vous le connaissez mal, mon cher papa, laissa échapper Jacqueline, oubliant son rôle et d'un ton tellement indigné que Champval le regarda avec surprise.

Conscient d'avoir commis un impair, la jeune fille reprit avec plus de calme :

— Madame Alice, dans son trouble, Mariette dans son émoi, ont omis de vous prévenir que M. de Givros est ici depuis dix minutes. Il désire vous parler seul à seul.

— Comment ? s'exclama Philippe, ranimé par il ne savait quel espoir, le vicomte m'attend et vous ne me le disiez pas !

— Il ôta son chapeau, le donna à Mariette et se précipita dans le salon.

— C'est gentil d'être accouru, dit le baron, en serrant vigoureusement la main de Lureuil. Rien que votre présence, votre bon visage et votre sourire confiant me rendent courage. Ma pauvre Alice s'affole pour un rien et ne m'est d'aucun secours. Il faut convenir aussi que, depuis le déjeuner, les embêtements n'ont pas cessé.

— Ces dames m'ont tout conté. J'aurais voulu être là. Cette fripouille d'Hector...
— Ah ! s'il n'y avait qu'Hector, mon brave Xavier ! Mais il y a le secrétaire du commissariat ! Ce qu'a été pour moi cet homme, je ne peux pas vous le dire...

Et naturellement, Champval put le dire, en détail, avec la fougue qu'on met à relater une scène profondément ressentie et récemment vécue. Dans l'expansion qui lui allégeait le cœur, il fut sur le point d'avouer que le riche et fier baron en avait assez d'avaler les affronts prodigués au modeste Thomas.

Mais cet aveu, Philippe s'obstina à ne pas le risquer avant d'être sûr que Xavier épouserait Jacqueline Dubois, et non les millions de Mlle de Champval.

Le baron fit donc restriction de ce qui tou-

chait à sa double identité. Son récit en devint plus court, sinon plus clair.

— Me tenir à la disposition du commissaire, conclut-il, avoir à me justifier des calomnies d'un odieux larbin, n'est-ce pas exorbitant ?

— Ne vous excitez pas, mon cher monsieur Dubois. Rejoint et mis au courant par ces dames, je me suis déjà occupé de votre affaire. Elle n'aura aucune suite.

— Vous en avez l'espoir ?

— J'en ai la certitude. Par chance, le député de cet arrondissement est un camarade de collège.

— Ça peut n'être pas mauvais.

— Je connais aussi le chef de cabinet du ministre de l'Intérieur.

— Ça, c'est bon !

— Enfin, non seulement j'ai fait souvent le bridge, au café, avec le commissaire de votre quartier, mais nous avons le même pédicure !

— Ça, c'est le meilleur de tout ! s'enthousiasma le baron, dans un éclat de rire.

— Pendant que ce scribe irrité vous chicanait mesquinement, je téléphonais au chef de cabinet, au député, au commissaire. Tous trois, après explications, m'ont formellement promis que cette ridicule enquête en resterait là.

— Je ne pourrai jamais vous remercier assez, mon cher Xavier. Mais savez-vous qu'Hector m'a menacé d'une assignation ?...
— Je ne connais aucun juge de paix, dit Lureuil. Mais donnez sur vos deux oreilles. Si ce gredin a le front de réaliser sa menace, ce dont je doute, vous n'aurez pas à paraître à l'audience. Je me chargerai de vous y représenter...

Sauvant encore une fois la situation, le vicomte apparaissait en chevalier de toutes les délivrances.

Rassérénié, Philippe, en chaleureuse effusion, donna l'accolade au jeune homme.

— Egoïste que je suis, se reprocha Champval, je ne parle que de moi. A vous aussi cette crapule d'Hector a dû causer de l'ennui. Gustave, le chauffeur dont vous étiez content, a été entraîné pendant que nous étions au théâtre...

— Oui. Votre cuisinier l'a grisé, d'autant plus facilement que ce garçon est plutôt sobre. Gustave a ramené Hector assez tard dans la nuit. En auto, ils se sont querellés. Et, à l'arrivée, ce ne sont pas les apaches, c'est Gustave qui a poché les yeux du phénomène et l'a obligé à demander refuge à la gérante. Mon chauffeur est venu s'excuser, et je crois son repentir sincère...

Ici, changement à vue. Enlevant prestement sa gabardine, le vicomte parut en smoking et enfila des gants blancs.

— Vous imaginez bien, cher monsieur Dubois, que je n'ai pas sollicité un entretien particulier pour vous parler de votre cuisinier ou de mon chauffeur. D'autres, moins résolus et moins affectonnés que moi, jugeraient peut-être l'occasion mal choisie. Je l'estime, au contraire, on ne peut plus propice, puisqu'elle me permet de prouver quel sentiment profond m'attache à votre famille. J'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle Jacqueline.

— Vous déclarez le jour même ou je suis vilipendé, dit Philippe très ému, ou mon crédit est sur le point de sombrer, c'est l'élan

d'un cœur aussi généreux que brave. J'en suis touché aux larmes.

— C'est surtout l'élan d'un cœur rempli d'amour ! corrigea scrupuleusement Lureuil, sachant ne pas mériter toutes les louanges que lui décernait Champval.

A l'aveu tant différé, quoique passionnément souhaité, le jeune homme vibra d'une intense et sincère émotion. Il poursuivit :

— Ai-je besoin d'ajouter, cher monsieur, que si vous êtes à court d'argent, mes disponibilités de compte courant sont plus que suffisantes pour faire face aux réclamations de vos fournisseurs ?

— Vous pensez à tout, homme exquis ! Encore merci... Mais ne vous inquiétez pas, je payerai et, comme j'entends ne payer qu'à bon escient, ce ne sera pour nous qu'une gêne passagère.

— Puis-je considérer ma demande comme agréée, monsieur Dubois ?

— Par moi, certainement, répliqua Philippe. Vous êtes le gendre de mes rêves ! Je crie oui du fond de l'âme. Reste à obtenir le consentement de ma fille...

— Voulez-vous me permettre de lui en parler ? J'espère la décider.
— Essayez, soupira Dubois, avec une grimace sceptique, dont Lureuil eut peine à ne pas sourire. En courant annoncer à ma femme ces heureuses nouvelles, je vais dire à Jacqueline de venir... Puissent sa froideur et ses dédains ne pas vous décourager !

— Je ne me découragerai pas pour si peu ! (A suivre.)

Cinéma Capitole

Sonore

Ce soir, à 20 h. 30

SOIRS avec la belle **NORMA**
d'orage tragédienne **Talmadge**

Une œuvre dramatique d'une puissance
Film sonore exceptionnelle **Prix réduits**
Au Pathé Journal : « La vie du maréchal Joffre »

« UNION »
Cassettes
Coffres à murer
Coffres-forts
Meubles d'acier



Fabrique de coffres-forts
UNION S. A.
Zürich, Gessnerallee, 36
Représentant général :
D. GOBAT, Lausanne
Case postale 10626

Ebenisterie de Villars

Route de Cormanon et Beaugard, 40
Tél. 9.66

Grande vente réclame

du 23 au 31 janvier

10 % sur tous les meubles en stock

Livraison franco 14-2 F

Se recommande : L. Bächler.

APÉRITIFS

Vermouth Bellardi
Vermouth Cora
Vermouth Cinzano
Vermouth Noilly
Vermouth Bob
Amer Picon
Amer Mandarin
Bitter Campari
Fernet Branca
Jerez Ambar

77-2

Maison Jos. Baserba, Fribourg

A LOUER

On demande une
Jeune fille

pour le 25 juillet, un joli
appartement, bien exposé
au soleil, composé de
quatre chambres, cuisine,
cave, galetas. Eau, gaz
et électricité. 10130
S'adresser rue du Père
Girard, 4, au 1er étage.

pour commissions, libérée
des classes.
Teinturerie fribourgeoise,
Grand'place, 26, Fribourg.

Représentation exclusive

pour le canton de Fribourg, serait confiée
à homme actif pouvant disposer d'un petit
capital de 4 à 4500 fr. — Affaire d'avenir,
de confiance et de rapport. 5049
Faire offres sous B 1166 F, à Publicitas,
FRIBOURG.

Personne d'un certain
âge demande place comme

ménagère

Event. dans hôtel, pour
s'occuper de la lingerie.
S'adr. sous P 40115 F,
à Publicitas, Fribourg.

Perdu

samedi matin, de la place
du marché à la poste
principale, une bache pr
char de marche, avec
nom. 40117 F
A rapporter contre ré-
compense, à Robert Her-
ren, Froideville-Posteux.

A vendre

beau domaine, de 29 poses
de terres cultivables,
presque d'un seul mas,
terrain plat, facile à cul-
tiver. Entrée en posses-
sion le 22 février pro-
chain ou date à convenir.
S'adresser à François
Gobet, à Noréaz. 40113

MEUBLES

Belles CHAMBRES A COUCHER
glaces biseautées et marbre
depuis Fr. 390.—
en bois dur depuis » 450.—
Ces chambres ont obtenu un grand succès

Maison Vve Ant. COMTE
— Fribourg — 9-2

A VENDRE

par voie de soumissions, dans le district de
la Glâne, boulangerie, épicerie, logement de
quatre chambres, cuisine, eau et lumière,
grange, écurie, remise et grand jardin, trois
poses de terre, 1^{re} qualité, le tout au bord de
la route cantonale, à cinq minutes de la gare,
bonne clientèle, pas d'impôt communal.
Les soumissions seront reçues jusqu'au
12 février 1931. 40118 F

MARIE DEILLON, SIVIRIEZ.

Voulez-vous demeurer encore longtemps
esclave de votre chauffage ?

Débarassez-vous du travail sale et astreignant qui vous est
imposé par votre chaudière à charbon ! Faites-la équiper pour

Le chauffage au MAZOUT

par le brûleur

„ELECTROL“

entièrement automatique & silencieux

Georges Schaeffer, Fribourg

CHAUFFAGES CENTRAUX

Griblet 13-15 Téléphone 655

FORCE ET SANTE

PAR LES FLOCONS D'AVOINE

KLIBA

Exigez le paquet bleu
portant notre marque

MOULIN KLINGENTAL S. A. BÂLE

Dans centre important,
à remettre un

atelier de charron

avec scie à ruban et ra-
boteuse combinée. 40110
S'adr. à Rosset Félix,
Montagny-la-Ville (Broye).

Café à vendre

à Fribourg ville, plein rendement avec tous
accessoires. Prix : Fr. 105,000.—. Chiffre
d'affaires annuel moyen. Situation excellente.
Offres sous N° 504, case postale, 200, Fri-
bourg. 10386 F

MAINTENANT chez Lévy & Cie.

94, Pont Zähringen, 94

LIQUIDATION

de
Tissus confection

à des prix incroyables

Liquidation partielle
autorisée par la
Préfecture

On demande, pr. petit
ménage, à Genève.

JEUNE FILLE

honnête et sérieuse, occa-
sion d'apprendre la cui-
sine.
S'adresser sous chiffres
P 40119 F, à Publicitas,
Fribourg.

1407-1 J



CONTRE LES ENGELURES

EN VENTE DANS
LES PHARMACIES

Mariage

Célibataire, 38 ans, ca-
tholique, sobre et travail-
leur, simple place stable
avec un peu d'avoir en
campagne, désirerait faire
connaissance de demoi-
selle de 28 à 34 ans,
bonne ménagère, si possi-
ble un peu d'avoir en vue
de prochain mariage.
Offres poste restante,
Payerne, C. L. N° 6.

On demande, pour le
canton de Genève,
2 vachers
Entrée 1^{er} mars. Gages
100 à 130 fr. par mois.
Références exigées.
S'adr. sous P 40098 F,
à Publicitas, Fribourg.

On demande à placer

Apprenti

dans une CONFISERIE-
PATISSERIE catholique.
Offres : Kath. Jugend-
sekretariat Postfach 10396
Basel I. 2666 Q

Jeune fille

logant chez elle, est
demandée pour travaux
de ménage et commis-
sions. 10389 F
S'adresser à M. Robin-
Laugier, Grand'rué, 11.

JEUNE FILLE

de 20 ans, catholique,
nurse ayant bonne pra-
tique, dem. place comme
bonne d'enfants. Aiderait
aussi au ménage. Entrée
tout de suite. 40109 F
S'adresser à G. Ballin,
orphelinat, à Tavel.

Alsace

On offre
places de volontaires
dans instituts alsaciens, à
des jeunes gens désirant
apprendre la langue alle-
mande. Leçons chaque
jour. Argent de poche.
Entrée ap. Pâques. Voyage
avec tierce personne.
S'annoncer au Katho-
lisches Jugendamt, Jura-
strasse, 22, Olten. 20141 On

Electricité

Dans ville du canton de
Vaud, A REMETTRE bon
COMMERCE d'entreprises
d'électricité. Localité in-
dustrielle et d'avenir. Seul
magasin sur la rue prin-
cipale. On céderait joli
cabriolet 7 HP., très ap-
proprié pour le travail.
Offres sous chiffres
O F 21155 L, à Orell Füssli-
Annonces, Lausanne.

Petite famille demande,
pour le 25 juillet, un

Appartement

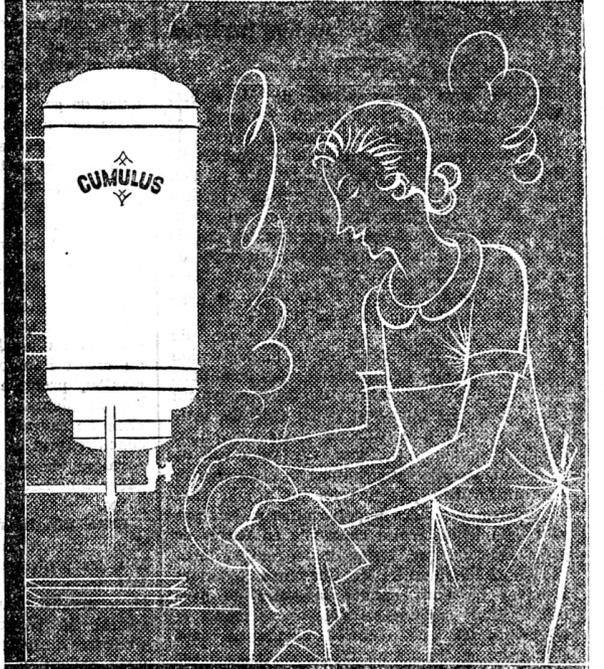
de 3-4 chambres.
Offres écrites sous
P 10385 F, à Publicitas,
Fribourg.

Chambre

chauffable, év. avec pen-
sion, au centre, deman-
dée pour 4-6 semaines.
Ecrire avec prix, à
N. Braun, Delsberger-
allee, 20, Bâle. 50593 Q

A LOUER

à dix minutes de Gruyères,
joli appartement de
3 chambres et cuisine.
Pour séjour d'été ou à
l'année.
S'adresser sous chiffres
P 10384 F, à Publicitas,
Fribourg.



Avec le CUMULUS

de l'eau chaude, courante,
sans faire de feu, à tout instant. Il suffit
de tourner le robinet pour avoir à disposi-
tion de l'eau chaude pour lavage de vais-
selle, lessive, etc.

L'électricité est meilleur marché que
tout autre mode de chauffage.

Demandez notre catalogue. Tous renseignements
vous seront donnés par MM. les installateurs et
par les services de l'électricité.

Fr. Sauter S. A., Bâle

Fabrique d'appareils électriques.

Bureau technique à Genève, 25, Boulevard G. Favon

Pension Ste-Marie

Maison de famille.
Repos. — Régimes.

GIVISIEZ 141
Arrêts chemin de fer.

A vendre, pour cause
de départ, une bonne

vache portante

S'adresser à la Famille
Fontana, Rosé. 40116 F

Une

truite portante

de 11 semaines, 2^{me} ni-
chée, garantie sage, est à
vendre, chez M. Firmin
Mauron, à Rossens (Fri-
bourg). 40114 F

Petit commerce

épicerie, primeurs, ou au-
tre, est demandé à re-
prendre sur bon passage.
Offres, détails et ren-
seignements complets, à
Publicitas, Fribourg, sous
chiffres P 10390 F.

KURTH

Rue de Lausanne 51 et 2

Snow-boots couleur 5.—
» » » 6.90
Boots russes, beiges 9.80



Frênes

Nous sommes acheteurs
de frênes, 1^{er} choix, aux
meilleurs prix. 12588
Ed. Pradervand, scierie,
Avenches. Tél. 42.

le sucre

EPICERIES
Ch. PETITPIERRE
Baisse de prix
sur

Banque Coopérative Suisse

FRIBOURG

Place de la Gare

Capital et Réserves Fr. 17.500.000.—

A partir du 1^{er} février prochain
le taux d'intérêt sur les nouvelles

Obligations de notre Banque

sera réduit de 30-3

4 1/2 % à 4 1/4 %